

2021 12



1930

*St. Sauveur d'Orx.* *Labrouée Sculp.*  
Membre du Tribunal Criminel.

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU**  
**Un révolutionnaire, 1er maire de la**  
**Commune de ROCHECHOUART**

# **Jean-Jacques-Benoît GONNEAU** **Un révolutionnaire, 1<sup>er</sup> maire de la** **Commune de ROCHECHOUART**

-----

*Jacques SEMENTRY*

*Avec la participation de*

- *Arlette DUVOISIN (recherches généalogiques)*
- *Roger STORTZ (relecture)*

-----

## **Décembre 2021**



## ***Vieilles Pierres et Patrimoine Rural***

Association loi 1901 (JO n°39 du 24 09 2005) – Mairie de SAINT-BAZILE 87150 - ☎ 05 55 78 22 20

Gravure en couverture :

gravure extraite du recueil : "An IVe de la République française. Costume des..." »

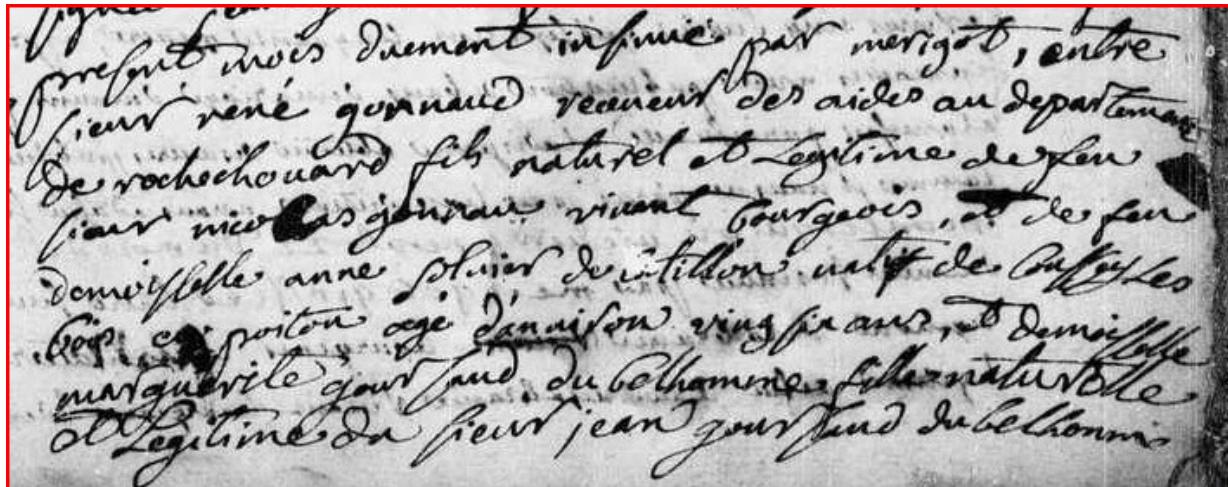
Bibliothèque numérique du Limousin - BFM

**Les origines de  
Jean-Jacques-Benoît  
GONNEAU**

**Sa famille**

# Les parents de Jean-Jacques-Benoît GONNEAU

Le 21 janvier 1754 : mariage à Rochechouart de René Nicolas Gonneau, 26 ans, et Marguerite Goursaud du Belhomme, environ 25 ans :



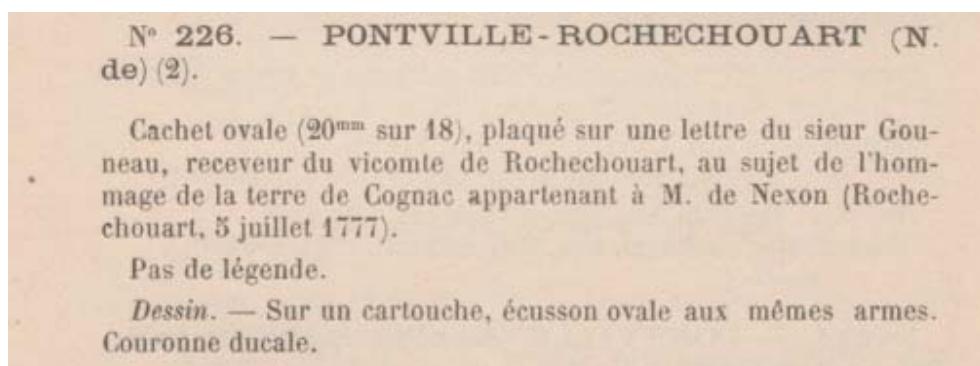
Source : *Registre paroissial de Rochechouart*

*Archives Départementales de la Haute-Vienne (AD87)*

René Nicolas est fils de Nicolas Gonneau et d'Anne Saulnier « de Châtillon ». Il est né dans la paroisse de Coussay-les-bois en Poitou (près de Châtellerault) le 13 novembre 1722 (lors de son mariage en 1754 René Nicolas avait en réalité 31 ans et 2 mois et pas 26 comme indiqué dans l'acte).

Selon l'acte de mariage, la profession de René Gonneau est : « *receveur des aides du département de Rochechouart* »

Pour préciser l'activité professionnelle de René Gonneau, voici quelques documents qui attestent sa qualité de receveur du Vicomte de Rochechouart ou « fondé de procuration » de la vicomtesse :



Source *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*  
*BSAHL – 1891*

Vente d'une forge à Mondon en Poitou

d'un très-bé<sup>le</sup> étang. Plus, un moulin à blé, un beau domaine avec 528 arpens de bois à proximité, de l'âge de dix à quinze ans. S'adr. pour avoir les éclaircissements, au Château de Rochechouart, au sieur Gonneau ; à Limoges, au sieur Fournier, jeune, Notaire ; à Guéret,

Source : *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges 17840526*  
*Bibliothèque Nationale de France (BNF)*

### « Ferme des dîmes de la laine des terres de Rochechouart »

Article du Dr Marquet dans « *Limoges Illustré* » 1910

« Aujourd’hui, vingt-trois may mil sept cent quatre-vingt-quatre, jour de dimanche, environ les quatre heures du soir, issue de vêpres, sous la halle de la ville et paroisse de Saint-Sauveur, de Rochechouart, par devant les notaires du vicomté dudit lieu, et du comté des Bastiments et Thaillac, soussignés, est comparu Pierre-René Gouneau,

Sauveur de Rochechouart, lequel en qualité de fondé de procuration de très-haute et très-puissante dame Marie-Victoire Boucher, vicomtesse de Rochechouart, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Louis-François-Marie-Honorine de Rochechouart-Pontville, vicomte de Rochequier encherisseur, à la manière accoutumée, à la charge par l’adjudicataire de payer le montant de son adjudication ès mains et sur la quittance du sieur Gouneau, en un seul payement, au jour de fête de Pâques prochain, à quoy

Source : « *Limoges Illustré* » 1910 09 15 - BNF

**René Nicolas Gonneau** travaillait donc au Château de Rochechouart où il exerçait la fonction de receveur\* de la Vicomté, Intendant\* du Vicomte François-Louis-Marie-Honorine de Rochechouart-Pontville, puis, après la mort du vicomte, intendant de sa riche épouse, la vicomtesse Marie-Victoire Boucher.

\* source : *Registres paroissiaux (naissance JJB Gonneau et Dc René, frère de JJB en 1773)*- AD87

**René Nicolas Gonneau** était également « syndic fabricien » (il collectait et administrait les fonds et revenus de la « fabrique » de la paroisse de St Sauveur).

## La famille Gonneau

René Nicolas était, comme on l’a vu ci-dessus, originaire de Coussay-les-Bois, proche de Châtellerault (dans le département de la Vienne). Ses parents étaient Nicolas Gonneau et Anne Saulnier (source : *acte de naissance 17221114 - AD Vienne*). Nicolas Gonneau était « *lieutenant dans les fermes générales* » (source : *acte de mariage 17490806 - AD Vienne* - voir ci-dessous).

René avait une sœur, prénommée Marie, mariée à Louis Mabille le 6 août 1749, à Senillé, près de Châtellerault dans la Vienne (voir chapitre « *Jean-Jacques-Benoît Gonneau, sa vie privée* »).

René et Anne avaient un frère, Georges Gonneau, mentionné comme oncle et parrain, dans l’acte de baptême de Georges Julien, l’un des fils de René Nicolas, né le 11 février 1759 (à Rochechouart). Dans l’acte, il est précisé : « *George Gonneau de la Ratière* ». On peut observer l’existence d’un hameau du nom de « La Ratière », sur le cadastre de 1833 de la commune de Coussay-les-bois.

## René Gonneau entre dans la famille Goursaud, l'une des plus en vue à Rochechouart à cette époque

### 1/ les Goursaud du Belhomme :

En 1728, 1729 et 1730, Jean Goursaud du Belhomme (le père de Marguerite née vers 1729), était consul de Rochechouart.

Dans les années 1740 -1760 Jean Goursaud du Belhomme était détenteur de francs-fiefs dans les paroisses de :

- Biénnat (Troupen),
- Vayres (Lharmondias),
- Champagnac (Le Mazet),
- Chassenon (Villegoureix),
- Chaillac (Le Belhomme et le moulin du Belhomme).

En Juillet 1753, il vend la rente seigneuriale sur le mas, le village et le tènement de Chez Brandy à Vayres et une métairie et ses dépendances dans ce même village, pour la somme de 10 000 livres.

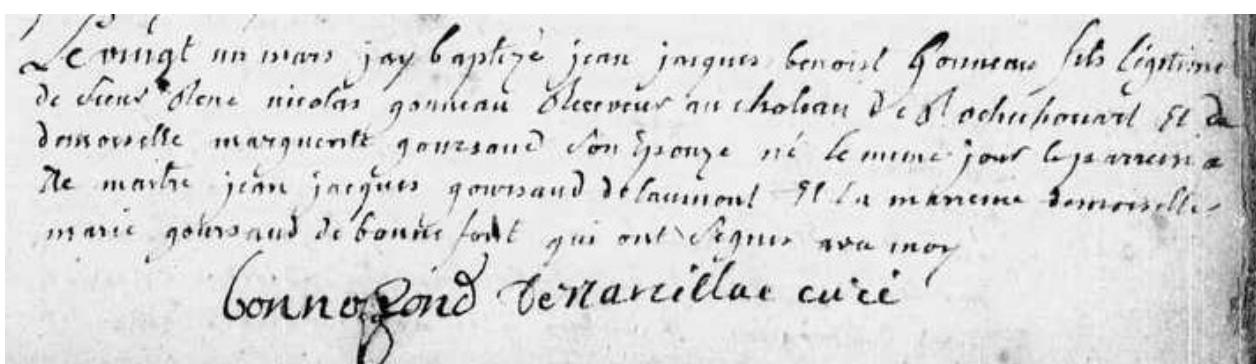
### 2/ la famille Goursaud jusqu'en 1760 (une famille de consuls et d'hommes de loi)

En 1708, les 2 consuls de la ville sont Jean Goursaud et Jean Goursaud de Laumond.

D'autres Goursaud seront également consuls de la ville :

- 1722 : Jacques Goursaud seigneur de la Jousselenie
- 1726 et 1727 : Jean Goursaud seigneur de Laumond
- 1733 : Jean Goursaud de Merlis, **avocat**
- 1739 : Jean Goursaud seigneur de Laumont
- 1748 : Jean Goursaud seigneur de la Jousselenie, **avocat**, et Hilaire Goursaud Seigneur de Bonnefont, **avocat**
- 1762 : Jacques Goursaud seigneur de la Jousselenie, **avocat**

**A Rochechouart, le 21 mars 1760,**  
de l'union de René Nicolas Gonneau et de Marguerite Goursaud du Belhomme,  
**naissance de Jean-Jacques-Benoît Gonneau**



Source AD87

Le parrain : Maître Jean-Jacques Goursaud de Laumont (**avocat**)

La marraine : Marie Goursaud de Bonnefont

## La famille de Jean-Jacques-Benoît Gonneau

René Nicolas Gonneau et Marguerite Goursaud du Belhomme eurent 9 enfants (sauf omission).

### 1/ Les frères et sœurs de Jean-Jacques-Benoît (dit parfois : « *Gonneau l'aîné* ») étaient :

Marguerite, née en 1754 le 17 novembre  
Françoise, née en 1755 le 14 novembre  
Hilaire Nicolas, né en 1756 le 22 octobre  
Pierre René, né en 1758 le 19 Janvier, décédé à 16 ans le 16 avril 1773.  
Georges Julien, né en 1759 le 11 février, décédé le 5 août 1761  
Louis Faustin, né en 1763 le 15 février  
Marie Anne, née en 1764 le 24 janvier  
Françoise Eulalie, née en 1765 le 20 mars  
François, né en 1767 le 16 avril.  
???

### 2/ Quelques-uns des Goursaud, oncles, tantes, cousins de Jean-Jacques Benoît :

#### a/ dans les années qui précèdent la révolution :

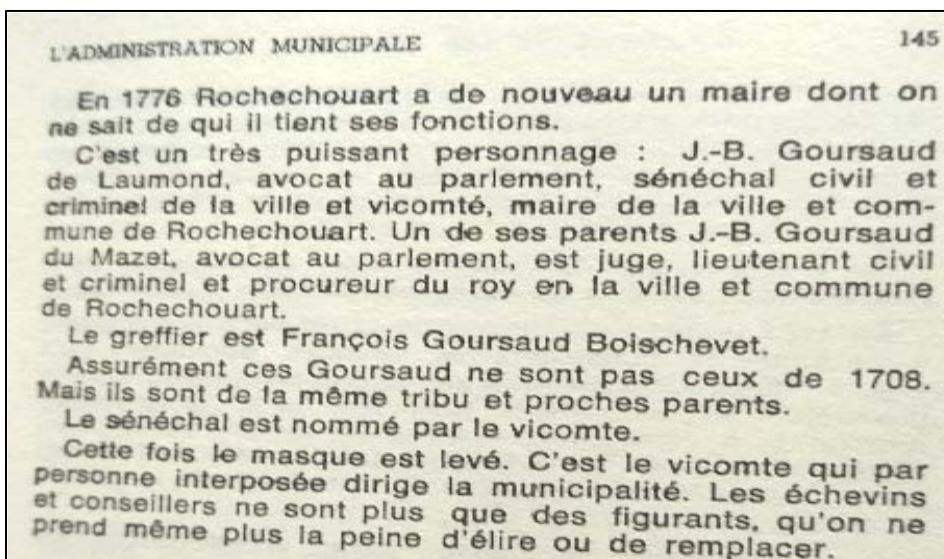
Vers 1774, Anne Goursaud de Bonnefont (cousine germaine de Marguerite Goursaud du Belhomme) épouse Antoine-Sylvain Prévost, **avocat au parlement de la vicomté de Rochechouart**.

Les parrains et marraines des enfants du couple (Jean-Baptiste-Antoine-Sylvain et Marie-Claire) seront :

- 1775 0305 : - **Jean-Baptiste Goursaud, « procureur du roi en l'élection de Confolens »**
  - Marguerite Goursaud-Gonneau
- 1779 0217 : - René Nicolas Gonneau
  - Marie Goursaud, veuve de Périgord Puisseguay

Dans son « *Histoire de Rochechouart* »,

le Dr. Grézillier écrit ce qui suit au sujet des Goursaud en 1776 :



Le Dr Grézillier affirme clairement qu'en 1776, les Goursaud étaient « **les hommes du vicomte** ».

## b/ Qu'en est-il à partir de 1789 ?

Dans les premiers temps de la période révolutionnaire, les Goursaud sont dans la mouvance, espérant en tirer profit, ou, pour le moins, conserver leurs priviléges.

Trois Goursaud sont signataires du cahier de doléances de la paroisse de Rochechouart :

**De Puisségui, Gonneau, Boudaud de Machaumont, sieur Chemison de la Saigne, Goursaud du Maine, Rayet, Simon, docteur-médecin, Lacroix, Lagrange, Goursaud, J. Pailler, Lacroix, docteur-médecin, Simon-Durivau, Villoutreix, Descubes, Lapostolle, Guittard, Simon de Fongrenier, V. Thouron, B. Delagorce, Goursaud de Laumond. (1)**

*Source : BSASAR*

**Avec les premières mesures prises par le pouvoir républicain, la famille se divise.**

**Certains se font tirer l'oreille** (en 1790) :

Faute d'avoir répondu à la contribution volontaire pour venir en aide aux pauvres, deux Goursaud furent soumis au versement d'une contribution obligatoire :

|  |     |         |
|--|-----|---------|
| Le sieur Jean Boudaud. . . . .                                 | 500 | livres. |
| Les sieurs Leylavoix père et fils. . . . .                     | 400 | »       |
| Le sieur Jacques Goursaud de la Jousselenie.                   | 200 | »       |
| Le sieur Chemison de Recoudert. . . . .                        | 100 | »       |
| La demoiselle Anne de Fuas, épouse du sieur Montazaud. . . . . | 100 | »       |
| La demoiselle Bourdeau, épouse du sieur Beaulieu. . . . .      | 300 | »       |
| Les sieurs Picot de Vézières, employés aux Aides. . . . .      | 200 | »       |
| Le sieur Paulin et la demoiselle, son épouse..                 | 100 | livres. |
| Le sieur Goursaud de Laumond. . . . .                          | 100 | »       |

Les comptes de Jean-Baptiste Goursaud du Mazé, procureur de la commune, sont soumis au contrôle du conseil général de la commune

**Depuis longtemps il n'avait pas été rendu de comptes exacts des dépenses et recettes de la commune, M. Goursaud, sieur du Mazet, cy-devant procureur de la commune, fut appelé à présenter ses comptes depuis le moment où il entra en charge jusqu'à ce jour.**

*Source : BSASAR*

**Un autre est soupçonné d'avoir émigré** (en 1792) :

Alexis Goursaud du mazé était accusé d'avoir émigré. La municipalité, assistée du juge de paix se contenta de saisir les biens et droits qui pourraient appartenir au sieur Alexis dans la succession de sa mère.

## Un autre est guillotiné (en 1794) :

Jean-Baptiste Goursaud de Merlis est né à Rochechouart le 15 janvier 1745. Il est nommé trésorier de France à Poitiers en 1775, après avoir été gendarme du roi. En août 1790, il est élu administrateur du Conseil Général de la Haute Vienne. En septembre 1790, il devient administrateur des domaines nationaux de la Haute-Vienne, à Limoges. Le 15 avril 1793, il fut arrêté et incarcéré à Limoges (14 autres personnes du district de St-Junien, dont 4 autres Goursaud : du Mazé, de Boischevet ou de Laumont, furent également arrêtées ce jour là pour « grande suspicion »). Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 28 ventôse an 2 (18 mars 1794) et fut guillotiné le même jour. L'acte d'accusation fait état « d'intelligence et correspondance avec l'ennemi extérieur de la République tendantes à leur fournir des secours en argent... ». Cette accusation était fondée essentiellement sur des correspondances qu'avait entretenues JB Goursaud de Merlis avec des « contre-révolutionnaires » dont la vicomtesse de Rochechouart.

Voir : « *Le limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris* » tome 1 - Abbé Lecler.

A l'inverse, en 1793, certains de la famille Goursaud donnent des preuves (avec zèle parfois), de leur désir de défendre la révolution et la patrie :

### *Les frères Goursaud de la Jousseleinie*

Le dix avril, les citoyens Hilaire et J.-B. Goursaud Lajous-selenie vinrent exposer à la municipalité, qu'étant inscrits dans le département de la Marine comme officiers, et après avoir montré leurs certificats de classement, ils étaient surpris de n'avoir pas encore reçu l'ordre de rejoindre leur poste. La

Jean-Baptiste Goursaud de Limon est commandant en second du bataillon du canton furent donc convoqués devant une assemblée composée des citoyens Jacques-Pierre Legros-Puisséguy, administrateur et commissaire nommé par l'arrêté du département, Jean-Jacques-Benoît Gonneau, Robert-Simon Larazide, Jean-Baptiste Goursaud-Limon, commandant en second du bataillon du canton. Après l'appel, il s'est trouvé vingt-trois absents et

Source : BSASAR

## Les vieux jours des parents de JJB Gonneau

Par acte notarié daté de 1785, la vicomtesse de Rochechouart assure une rente viagère d'un montant de 300 livres à René Nicolas Gonneau. Il avait alors 57 ans.

Le même lit un acte des notaires Beaudequin et de Lagorce, par lequel madame de Rochechouart atteste hautement sa reconnaissance à M. René Gonneau qui a été pendant de longues années intendant des terres de Rochechouart, le Bâtiment et Chaillac. La vicomtesse lui assure, en 1785, une rente viagère de trois cents livres.

Source : BSASAR

Jusqu'à quelle date fut versée cette rente ??

René Gonneau décèdera le **12 mai 1794** à Rochechouart, à l'âge de 66 ans.

Marguerite Goursaud-Gonneau décède le **20 avril 1804** à l'âge de 75 ans.

## Brève histoire de Faustin Gonneau, frère de JJB

Louis Faustin, frère cadet de JJB, né en 1763, sera adjoint dans la municipalité de Rochechouart (il l'était en 1796 !), puis membre du conseil du district de Saint-Junien, receveur des consignations près le tribunal du district, puis, receveur « *particulier* » de l'arrondissement de Rochechouart de 1799 jusqu'en 1816.

Sous la Restauration, il est démis de ses fonctions le 30 avril 1816 :

### DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

M. Doussot-de-Pondaillan, nommé receveur particulier de l'arrondissement de Rochechouart, en remplacement de M. Gonneau, par arrêté du ministre des finances, du 30 avril dernier, est arrivé le 15 juillet, a prêté serment le même jour par-devant M. le préfet, et a dû être installé le lendemain dans ses fonctions.

Source : « *Les Annales de la Haute-Vienne* » BFM Limoges

Révoqué en 1816, des fonctions de receveur des finances qu'il remplissait depuis dix-sept ans avec l'honneur et l'intégrité qui marquèrent toute sa carrière, il supporta cette disgrâce en homme qui ne

Source : « *L'Arédien, journal littéraire et d'annonces* » 1837 – BNF

Louis Faustin est réintégré en 1831, à Saint-Yrieix

fermeté. La réparation qui lui fut accordée en 1831 par le gouvernement qui l'appela à la recette particulière de notre arrondissement, ne changea rien à ses habitudes de modération. Chose rare de nos jours !

Hommage de la ville de Saint-Yrieix où il décède le 22 octobre 1837

Louis-Faustin Gonneau, fut un de ces hommes trop rares pour le bonheur de la société, dont l'éloge se trouve dans toutes les bouches dont la perte est vivement sentie par tous ceux qui les ont connus.

fonctionnaire, jamais aucune voix ne s'éleva pour critiquer sa vie publique ou privée, ses subordonnés qui savaient l'apprécier l'aimèrent et l'estimèrent

La ville et l'arrondissement de Saint-Yrieix qui s'étaient habitués à ranger M. Faustin Gonneau et sa famille au nombre de leurs enfans les plus chers,

Source : « *L'Arédien, journal littéraire et d'annonces* » 1837 - BNF

Son épouse, Anne Deroche, lui a donné plusieurs enfants, nés à Rochechouart, dont Jean-Jacques-Guillaume, né le 21 novembre 1796.

### Jean-Jacques-Guillaume Faustin Gonneau

Il fut un brillant élève de l'« *Ecole Centrale du département de la Haute-Vienne* », comme le confirme « *Le journal du département de la Haute-Vienne* » du 10 septembre 1807, puis celui du 9 septembre 1808 :

#### 4.<sup>e</sup> SECTION.

*Prix d'excellence, à mérite égal. --- Guillaume Faustin-Gonneau, de Rochechouart ; Jean-Baptiste Bardon, de St-Yrieix. Accessit. François-Paulin Talabor, de Limoges ; Arnauld Costollat, idem.*

*VERSION. --- Premier Prix. Pierre Desbordes, de St-Yrieix. 2.<sup>e</sup> Prix. Léonard Sénéque, de Limoges. Accessit. Jean-Baptiste Bardon, déjà nommé ; Guillaume Faustin-Gonneau, déjà nommé.*

*THÈME. --- Premier Prix, à mérite égal. Arnauld - Costollat, déjà nommé ; Guillaume Faustin - Gonneau, nommé pour la troisième fois. 2.<sup>e</sup> Prix. François-Paulin Talabor, déjà nommé. Accessit. Jacques Maleau, de Limoges ; Guillaume Dartou, idem.*

Dans un article du supplément « annonces judiciaires » du journal « *Annales du département de la Haute-Vienne* » du 14 janvier 1825, Guillaume Faustin-Gonneau est cité au titre *d'avoué licencié près le tribunal civil de première instance de Limoges*.

Selon Pascal PLAS (« *Avocats et barreaux du ressort de la cour d'appel de Limoges - 1811-1939* »), Guillaume Faustin-Gonneau est inscrit au barreau de Rochechouart à partir de 1828.

En 1831, on retrouve le nom de Jean-Jacques-Guillaume Faustin-Gonneau dans « *l'Almanach du commerce de Limoges et du Département de la Haute-Vienne* » :

*Gangeaud, Jean-Jacques-François, licencié en droit à Limoges.  
Gonneau, J. J. Guillaume-Faustin, licencié en droit à Rochechouart.  
Goursaud-Dumazé, François, idem, idem.  
Gravellat, Camille, ...*

Il est licencié en Droit et avocat à Rochechouart !

## **Contexte social à Rochechouart, avant la révolution**

**Epidémie, calamités naturelles, lourdes impositions,  
corvées, injustice...**

**Tel est le lot des habitants de la paroisse  
de Biennat et de Rochechouart (son annexe).**

### **La pauvreté des ressources et la pauvreté du peuple**

roisses sont traversées par environ trois ou quatre petits ruisseaux ; la moitié du païs est aride.

**6. —** La nature des terres est très ingrate dans la moitié des deux paroisses. On y sème en bled à peu près les deux tiers du païs ; un sixième du pays forme les prairies et paturages très médiocres, à la réserve des environs de la ville de Rochechouart, très peu de vignes et de mauvaise calité, le climat ny le terrain ne leur étant favorables ; ce que je regarde comme faisant un 20<sup>e</sup> du païs. Le reste en friche ou en bois. Point de forêts que celle de Rochechouart qui

**10. —** On y cultive du lin, du chanvre, mais en si petite quantité que les propriétaires ont besoin de recourir ailleurs pour leurs propres nécessités. Presque pas de cire : il n'y a peut-être pas dans les deux paroisses trente ruches à miel. Point d'autre toile ni étoffes que quelque grosse toile et étoffe pour le gros peuple et qui ne peut susire ; point de troupeaux de moutons, mais quelques brebis de nature extrêmement petite et de peu de produit. On n'y connaît ny industrie ny commerce que quelques veaux, cochons et peu de bœufs.

**13. —** Le commun du peuple est simple laboureur et parmi

*Source : « Etat des Paroisses de la Vicomté de Rochechouart » -1785*

*Paroisses de Biennat et Rochechouart - BNF*

### **Les calamités naturelles**

1785. — Les premiers mois furent très froids et la neige tomba abondamment sur le Limousin. Mais dès le mois d'avril le temps devint chaud. En juin la sécheresse « s'annonce d'une manière effrayante ». Les gens de la campagne, n'ayant pas de foin, abandonnent des chevaux et tuent les bestiaux sans valeur. Le foin, qui d'ordinaire se vendait deux livres le quintal, atteignit le prix de douze livres. Toutes les denrées étaient chères. Le 24 juin, on fit une procession générale à Limoges ; on en fit aussi dans les paroisses rurales (9).

1788-1789. — L'hiver fut un des plus rigoureux dont ait souffert le Limousin. Le froid était si vif qu'il ne permettait pas de creuser des fosses dans les cimetières de Limoges ; on plaçait les bières dans le sépulcre de Saint-Pierre-du-Queyroy et on les mettait ensuite dans un caveau sous la nef. Le curé de Thouron a noté, dans sa chronique paroissiale, que « la gelée a pénétré dans la terre inculte 14 pouces ». La cherté des grains occasionna des désordres (3).

Source : BSAHL 1910 – Les calamités publiques en Limousin

Dans le registre paroissial de St Sauveur, le curé BRANDY de Rochechouart fait état, de la sécheresse exceptionnelle du 2ème semestre 1788 et de la rigueur de l'hiver 1788-1789 (gel et neige) :

nota que depuis le 14 juillet de 1788 on a presque pas vu de pluie jusqu'au 13 janvier 1789 que quoy que le terrain fut sec il y a des pluies dans la ville. ont presque tous manqués deau aussi que les rivières il a commencé à gelé le 15 octobre et a continué jusqu'au 15 janvier suivant avec tout de violence que la nuit du 10 aussi décembre 1788 la gelée fut d'une rigueur plus forte

103,  
qu'en 1709 la neige tomba le 7 et le 8 décembre épaisse de deux pieds environ et a duré jusqu'au 15 janvier que celle ne disparaît que pour retomber le même jour de la même manière et a duré jusqu'au 15 qui a rendu l'herbe jusqu'à cette époque le plus grande quantité de neige

### L'épidémie de 1785

ON m'a adressé, de l'Intendance, au mois de Novembre dernier, trois petits Mémoires de M. Simon, Médecin à Rochechouart, dont voici l'extrait. Dans le premier, M. Simon dit que, depuis le 8 Mai jusques au 15 Juin, il a donné ses soins aux pauvres de la ville & paroisse de Rochechouart, attaqués d'une Épidémie dont il décrit ainsi les symptômes, après avoir donné une notice topographique des lieux. .... » La maladie épide-

voit & devenoit fort & plein. Cette maladie, que nous avons appellé *Flaxion de poitrine effettive*, a attaqué beaucoup de gens de tout âge, excepté de la première jeunesse, & a été funeste à tous ceux qui se sont trouvés la poitrine foible, ou qui n'ont pas été secourus à temps. La maladie se terminoit ordinairement du neuf au onze, & plutôt chez ceux qui succomboient; dans plusieurs, elle a été suivie d'une convalescence longue & pénible, & dans d'autres, elle a entraîné des suites plus fâcheuses encore, comme des suppurations qui ont fini par la mort. » M. Simon reconnaît pour causes, les

ardente, bilieuse. La douleur de tête, le délire, la peau brûlante & aride, les vomissements bilieux, les douleurs à l'orifice de l'estomac, les inquiétudes dans tous les membres, les urines rouges, étoient les symptômes les plus fréquens. Le nombre des malades a été considérable, & celui des morts, depuis le

Source : « Recueil d'observations ou Mémoire sur l'épidémie qui a régné en 1784 et 1785 dans la subdélégation de la chataigneraye... » - BNF

### Dans son livre sur Rochechouart, publié en 1855, l'Abbé DULERY écrit :

« La vicomtesse de Rochechouart empêchait avec opiniâtreté la chasse et la pêche, exigeait rigoureusement les corvées. Les bourgeois poussaient les paysans à la résistance... De sourdes colères fermentaient au fond des cœurs ».

« L'hiver de 1789 fut rude ; la misère était grande ; il y eu plusieurs révoltes. Le sénéchal et son lieutenant, escortés de leurs sergents portant hallebardes, ne purent en avoir raison. Sur la demande de la vicomtesse, l'intendant de Limoges envoya un escadron de cavalerie, dont la présence rétablit le calme dans le pays. Cette mesure laissa une fâcheuse impression dans les esprits ».

« ..la féodalité avait fait son temps. Les bourgeois, longtemps humiliés par la noblesse attendaient avec impatience le moment de se venger ».

### L'hôpital abandonné

Depuis longtemps l'hôpital était complètement abandonné et cet établissement ne rendait plus aucun service aux pauvres malades de la ville. En 1787, une lettre du subdélégué à l'intendant de Poitiers rend compte de cette triste situation : « Monseigneur, j'ay l'honneur de vous adresser l'état de la population que j'ai rempli. Vous serés probablement surpris d'y voir que l'hôpital de Rochechouart n'a plus de lits et qu'il est désert. Je vais vous en expliquer la raison. Les curés de

*Source BSASAR - T10-N5*

### **Les Impôts (taille, vingtin\*, capitation..) les corvées, la milice (service militaire) sont essentiellement à la charge du Tiers-Etat.**

Les nobles, les ecclésiastiques, les officiers de l'armée, de nombreux bourgeois des grandes villes... sont exemptés de la taille. C'est un parfait exemple de l'injustice de l'époque, les riches privilégiés étant ceux qui payent le moins.

\**Impôt spécifique à Rochechouart : demi-dîme payée en plus, au seigneur, depuis 1404.*

### **Le vicomte**

**1778 10 25 : le Vicomte** François-Louis-Marie-Honorine de Rochechouart-Pontville **décède** à Paris. Il avait eu 3 enfants avec Marie-Victoire Boucher, 1 garçon et 2 filles, dont l'une, décédée à 8 ans fut enterrée dans la chapelle des Jacobins au couvent du Châtenet (17790504).

C'est son fils Armand-Constant, né en 1759 qui succédera au vicomte François. Entré au service à 17 ans, il est capitaine des dragons au régiment d'Artois en 1788. Il émigre en Allemagne en 1791. De retour en 1815, son château ne lui fut rendu qu'en 1822. Il meurt en 1832.

### **1789 : Etat d'esprit des habitants de la ville**

*Constat du Dr Marquet (historien de Rochechouart)  
à l'analyse des archives communales de l'époque révolutionnaire*

cessait de régner entre tous les habitants de la ville, et je constate que bourgeois et artisans vivaient dans la plus complète harmonie. Je trouve, en effet, les mêmes hommes au pouvoir, animés de sentiments, que je n'ose pas qualifier de nouveaux, persuadés que les abus du pouvoir absolu avaient depuis longtemps déjà prédisposé leurs esprits. Je pense, en un mot, que la bourgeoisie de Rochechouart attendait le mouvement de 1789 et que ses efforts l'avaient préparé dans le pays. Il ne faut donc pas s'étonner de voir la presque unanimité des citoyens accepter avec enthousiasme tous les décrets de l'Assemblée nationale qui leur ouvrent une ère de progrès et d'indépendance, qui suppriment les vieux abus et vont leur donner la liberté.

*Dans : Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart  
(BSASAR) - T10 N2*

**1789**

24 janvier 1789 : Lettre de Louis XVI pour la convocation des états généraux

### **Printemps 1789 : Jean-Jacques-Benoît GONNEAU Signataire du Cahier de Doléances de Rochechouart**

Jean-Jacques-Benoît a 29 ans en 1789. Il est l'un des 23 signataires du Cahier de Doléances de la paroisse de Rochechouart, rédigé au printemps 1789 sous l'appellation :

**« *Plaintes et remontrances de la Ville de Rochechouart pour servir à l'assemblée des États Généraux fixée au 27 avril 1789* »**

Ce cahier de doléances contenait 3 chapitres principaux :

Trois objets principaux doivent donc nous occuper : le premier les abus, surcharges et vexations qui accablent depuis si longtemps le Tiers-Etat, et qui naissent pour la majeure partie ou de la nature des impositions ou de la manière injuste et vicieuse dont elles sont réparties ;

Le second, les moyens les moins onéreux d'augmenter les finances de l'Etat ;

Le troisième, le moyen de conserver l'ordre et l'économie dans les finances et d'empêcher la dilapidation.

*source : « Archives Révolutionnaires de la Haute-Vienne »  
Société des Archives Historiques du Limousin (SAHL) - BNF*

On peut penser que la position de receveur de la Vicomté du père de Jean-Jacques-Benoît lui a permis de connaître dans le détail l'assiette des impositions et leur répartition, et d'en mesurer toute l'injustice. JJB est donc l'homme de la situation pour faire l'analyse des injustices et proposer des solutions alternatives.

**Nuit du 4 août 1789 : abolition des priviléges et de la féodalité**

**22 12 1789 : nouvelle division administrative de la France en 83 départements**

### **Fin 1789, début 1790, Jean-Jacques-Benoît GONNEAU député auprès de la commission de constitution du département**

Le premier projet de division du territoire national en 80 départements est présenté à l'Assemblée Nationale le 3 novembre 1789.

Cependant les représentants de chaque province avaient été invités à s'entendre entre eux et avec les députés des provinces voisines pour déterminer les limites respectives qui devaient dorénavant les séparer, puis à proposer les subdivisions qu'ils jugeraient les plus convenables au commerce,

*Source : Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*

Le 22 décembre 1789, les limites entre les départements d'Angoulême et de Limoges (futurs Charente et Haute-Vienne) sont arrêtées.

Le 15 janvier 1790, l'Assemblée Nationale adoptait le projet de délimitation et d'organisation des 83 départements. Rochechouart avait été choisi comme chef-lieu de district.

La ville de St-Junien conteste alors le choix de Rochechouart comme chef-lieu :

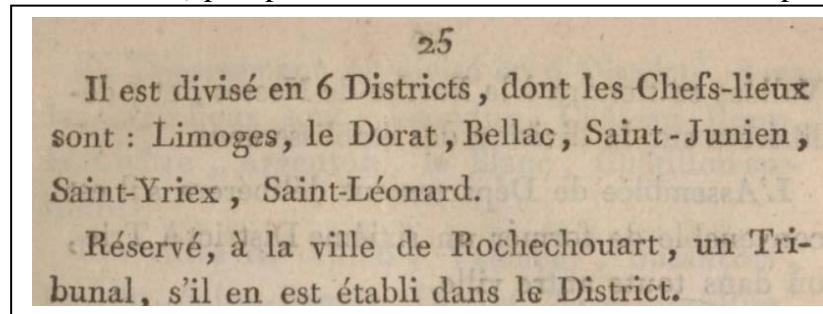
« *La ville de Rochechouart réclamait le chef-lieu du district parce que c'était un avantage qui lui avait été promis lors de la formation du département, comme contrepartie de sa réunion au département de la Haute-Vienne alors qu'elle appartenait au Poitou. Les officiers municipaux, les membres du Comité patriotique de Saint-Junien entreprirent de faire modifier cette décision et adressèrent une pétition à l'Assemblée Nationale. Les deux villes dépêchèrent des députés extraordinaires à l'Assemblée : Chabaudie, Dupeyrat et S. Pouliot pour Saint-Junien, Gonneau et Simon pour Rochechouart, qui participèrent à des réunions avec les députés du Haut-Limousin.*

*L'argumentation des envoyés de Saint-Junien fut convaincante, et ils obtinrent gain de cause. Ils avaient fait valoir qu'à supposer que Rochechouart fût plus central, les routes et chemins qui aboutissaient à Saint-Junien étaient plus praticables que ceux qui desservaient Rochechouart, qu'il n'y avait à Rochechouart aucune facilité de logement, ni pour les étrangers, ni pour les Assemblées administratives, alors qu'à Saint-Junien, toutes les facilités étaient réunies : route de Limoges à Angoulême, palais des évêques de Limoges, hospice, etc. »*

*Source : « Petite histoire de Saint-Junien » - Albert Hivernaud - 1974*

Il n'est pas improbable que les Saint-Juniauds aient également argumenté sur la petitesse de la commune de Rochechouart qui ne comptait alors, et au mieux, que 1500 habitants, alors que Saint-Junien en comptait près de 6000.

Au final, St-Junien sera chef-lieu du district et Rochechouart aura le tribunal. Cette décision est entérinée dans un procès verbal daté du 5 février 1790 et sera ensuite validée par l'Assemblée Nationale (16 et 26 février) puis portée à la connaissance des communes par lettre-patente du roi :



*Source : « Lettres-patentes du roi sur décrets de l'Ass. Nat. des 15 01, 16 et 26 02 1790 » BNF*

Dans le PV du 5 février 90 est également indiquée la liste des communes qui composeront le canton de Rochechouart :

| 3 <sup>e</sup> canton.                                  |                         |
|---|-------------------------|
| Rochechouart et Biennac, chef-lieu.                     | Chéronnac               |
| S <sup>t</sup> -Jean et S <sup>t</sup> -Pierre-de-Vaire | S <sup>t</sup> -Gervais |
|   | Videix.                 |

# 1790

**La commune de Rochechouart  
Sa première municipalité  
Son premier maire**



6

**Rochechouart.** — Sceau ovale de 0,025 sur 0,023. Au milieu, écu portant un arbre de la Liberté planté sur une terrasse, l'écu surmonté du bonnet et entouré de deux branches de laurier posées en sautoir et liées. Légende : VILLE DE ROCHECHOUARD. — Septembre 1793.

*Seau de la commune de Rochechouart – 1793 – Source BSAHL*

## Décret du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités

### La commune de Rochechouart : une petite commune !

**1785** - Dans « *L'état des paroisses de la Vicomté de Rochechouart en 1785* », on note que la paroisse de Rochechouart qui n'est qu'une annexe de celle de Biennac ne compte que 330 feux pour 294 feux à Biennac. La population totale Biennac-Rochechouart est d'environ 3000 habitants.

#### Au premier dénombrement de la Population des communes en Mars 1791 :

| <i>Canton de Rochechouart.</i> |       |       |
|--------------------------------|-------|-------|
| Rochechouart.                  | 1.494 |       |
| Biennac.                       | 1.773 |       |
| Chéronnac.                     | 1.101 |       |
| Saint-Gervais.                 | 205   |       |
| Vayres.                        | 2.482 |       |
| Videix.                        | 516   |       |
|                                |       | 7.571 |

*Source : Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*

On constate la faible population de la commune de Rochechouart (1494) en comparaison avec celle de Biennac (1773) ou celle de Vayres (2482).

Cette même année, 2872 habitants étaient comptabilisés à Oradour-sur-Vayres, 2605 à Saint-Laurent-sur-Gorre et 6200 à Saint-Junien.

Le constat est le même lors des dénombrements de 1794 et 1800.

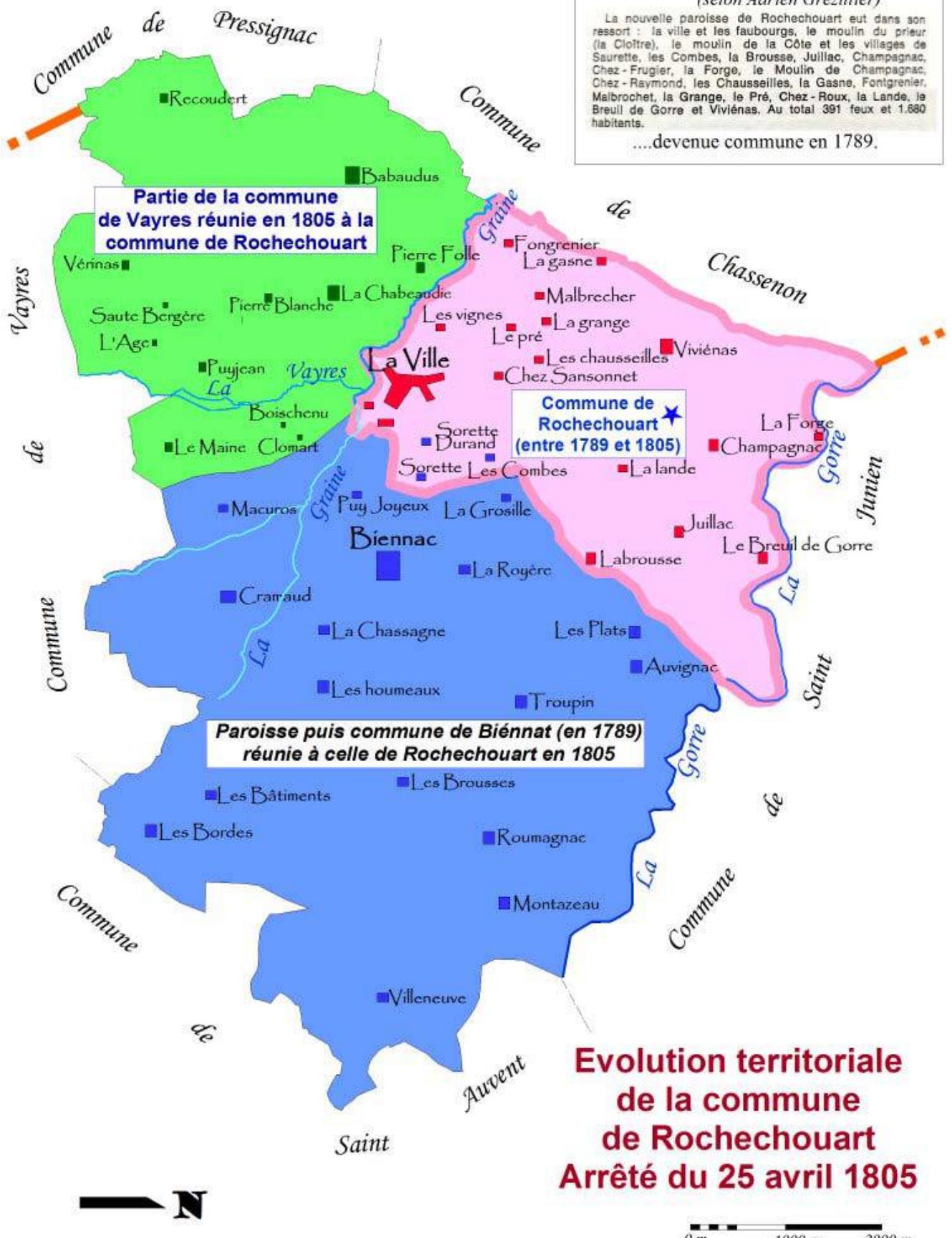
#### Population des communes en septembre 1794 (ventôse an 2)

| <i>Canton de Rochechouart.</i> |       |       |
|--------------------------------|-------|-------|
| Rochechouart.                  | 1.642 |       |
| Biennac.                       | 1.681 |       |
| Chéronnac.                     | 949   |       |
| Saint-Gervais.                 | 237   |       |
| Vayres.                        | 2.600 |       |
| Videix.                        | 516   |       |
|                                |       | 7.625 |

En 1800, la population de Rochechouart n'était plus que de 1275 habitants :

| <i>Arrondissement de Rochechouart.</i> |       |       |
|--|-------|-------|
| <i>Canton de Rochechouart.</i>         |       |       |
| Rochechouart.                          | 1.275 |       |
| Biennac.                               | 1.519 |       |
| Chéronnac.                             | 963   |       |
| Saint-Gervais.                         | 240   |       |
| Vayres.                                | 2.448 |       |
| Videix.                                | 537   |       |
|  |       | 6.982 |

*Source : Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*



## Décret du 5 février 1790

Le décret du 5 février, on constate de notables modifications. Celles-ci, opérées au dernier moment, ne peuvent avoir été l'œuvre que du comité de Constitution de l'Assemblée nationale. Dans le second de ces documents, la Cité de Limoges et Saint-Christophe, la Bretagne, Biennat, Masléon, la Rochechouart et Saint-Jean de Vayres figurent au titre de communes,

*Source : Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*

Les paroisses de Biennat, Saint-Jean-de-Vayres et Rochechouart (paroisse annexe de Biennat), deviennent des communes.

Sur certains documents officiels, la commune de Rochechouart fut débaptisée par les révolutionnaires, le nom de Rochechouart rappelant la noblesse et la féodalité. La nouvelle dénomination était Roche-sur-graine, mais cette débaptisation fut éphémère.

*Source : Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*

**17 décembre 1800 (26 frimaire an IX)**

**La commune de Biennat réunie provisoirement à celle de Rochechouart**

Modifications territoriales et toponymiques de 1800 à 1940 : les villages de Babaudus, L'Age, Bachenus, La Brégerie, Chabaudie, Lamartinerie, Lemerpérier, Pierreblanche, Pierrefolle, Puy-Jean, Sainte-Bergère et Veyriners furent distraits de la commune de Vayres et rattachés à celle de Rochechouart par le décret du 5 floréal an XIII. La commune de Biennat fut réunie provisoirement à celle de Rochechouart par arrêté préfectoral du 26 frimaire an IX puis définitivement par décret du 5 floréal an XIII.

*Source : Archives Départementales de la Haute-Vienne*

**7 juin 1801 (18 prairial an IX)**

**Le sous-préfet d'alors signait : Périgord. Mais il se produisit de nombreuses protestations, et le 18 prairial de la même année, cet arrêté fut rapporté et les deux communes devinrent de nouveau distinctes, avec deux conseils municipaux et deux municipalités.**

*Source : « Monographie de Biennat » – Dr Marquet - 1896*

**25 avril 1805 (5 floréal an XIII)**

Biennac et une partie de la commune de Vayres, rattachés à la commune de Rochechouart

Rochechouart possédait déjà la puissante artillerie qui fait aujourd'hui sa renommée. Ses habitants, ne se croyant pas néanmoins suffisamment protégés par elle contre les intrigues sans cesse renaissantes des villauds de Saint-Junien qui voulaient leur souffler et leur sous-préfet et leurs juges, prièrent l'Empereur d'augmenter leurs troupes de lignes. Par arrêté en date du 25 avril 1805, leur voeu fut exaucé. La commune de Biennat en entier, les villages des Ajaux, Babaudus, Boischenu, le Breuil, la Chabaudie, Lâge, la Légerie, la Martinie, la Serve, le Maine, Pierreblanche, Pierre-Folle, Puyjean et Vayrinas de la commune de Vayres furent réunis à Rochechouart qui grâce à cet appoint, devint, après Saint-Junien, la commune la plus importante de l'arrondissement.

*Source : « Monographie de la paroisse de Vayres » – Abbé Montel - 1925*

**La population de la commune de Rochechouart qui était de 1275 h. en 1800 passe à 3649 h. lors du recensement de 1806. Elle avoisinera les 4500 habitants lors des recensements de 1846, 1896 et 1911.**

## Les électeurs

Le décret du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités appela tous les citoyens actifs de chaque ville, bourg, paroisse et communauté du royaume à concourir à l'élection des membres du corps municipal. L'instruction donnée pour l'application de ce décret définit en ces termes le *citoyen actif* : « Le Français majeur de 25 ans, domicilié de fait dans le lieu depuis un an au moins, payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail (1) et ne vivant pas en état de domesticité. »

Source : Archives Révolutionnaires de la Haute-Vienne  
SAHL - BNF

## 8 février 1790 : Jean-Jacques-Benoît GONNEAU Elu maire de Rochechouart

Le dimanche 7 février 1790, le lundi 8 et le mardi 9 février, « *les habitants et citoyens actifs de Rochechouart, réunis et assemblés dans l'église St Sauveur au son du tambour et de la cloche* » (**184 électeurs pour environ 1500 habitants**), sont appelés à élire la première municipalité de la Révolution (JJB Gonneau est l'un des 3 scrutateurs). Cette municipalité devait être composée de 19 membres (dont 12 notables).

**Le 8 février, c'est l'élection du maire, c'est Jean-Jacques-Benoît GONNEAU qui est choisi.**

**Il devient ainsi, à 30 ans, le premier maire républicain de Rochechouart.**

Il devait être un révolutionnaire convaincu, convaincant et reconnu.

## Les premières délibérations

### *Secours aux Pauvres*

A peine installée la municipalité donna sa première pensée aux pauvres. La préoccupation du corps municipal partait évidemment d'un bon naturel et était d'autant plus justifiée que les temps étaient malheureux et que la disette menaçait de faire des victimes. Au surplus la commune de Rochechouart était, comme aujourd'hui, le lieu de rendez-vous de tous les mendiants. Il fallait donc prendre des mesures urgentes, à fin que nos pauvres soient secourus et que les communes voisines ne déversent pas toutes leurs misères chez nous. Conformément à un édit de 1770, il fut arrêté qu'il serait procédé au placement des pauvres de la ville et créé dans ce but un rôle de contributions. En même temps trois délégués, membres du corps municipal, devaient se rendre aux bourgs de Biénac, de Pressignac et de Vayres pour informer les municipalités de ce qui allait être organisé à Rochechouart et les inviter à imiter son exemple.

Le même jour, sur la remontrance du procureur de la commune, conformément au décret de l'Assemblée nationale, concernant le don patriotique, il fut décidé que le lendemain il serait apposé des affiches sur la porte de l'église et au poteau de la halle, annonçant qu'à partir du samedi suivant jusqu'au jeudi il serait procédé à la réception des déclarations des habitants qui voudraient coopérer à cette contribution.

## Mise à contribution des plus riches

En même temps, l'administration se préoccupait de l'appel, resté sans effet, aux principaux habitants, relatif au don national patriotique, affiché le 8 février dernier. Voyant la mauvaise volonté des riches propriétaires, il fut décidé de taxer les principaux et de les imposer et contraindre de la manière suivante :

|  |             |
|--|-------------|
| Le sieur Jean Boudaud. . . . .                                 | 500 livres. |
| Les sieurs Leylavoix père et fils. . . . .                     | 400 »       |
| Le sieur Jacques Goursaud de la Jousselenie.                   | 200 »       |
| Le sieur Chemison de Recoudert. . . . .                        | 100 »       |
| La demoiselle Anne de Fuas, épouse du sieur Montazaud. . . . . | 100 »       |
| La demoiselle Bourdeau, épouse du sieur Beaulieu. . . . .      | 300 »       |
| Les sieurs Picot de Vezières, employés aux Aides. . . . .      | 200 »       |
| Le sieur Paulin et la demoiselle, son épouse..                 | 100 livres. |
| Le sieur Goursaud de Laumond. . . . .                          | 100 »       |
| Le sieur Chemison de Villemerys fils. . . . .                  | 100 »       |
| Plus finalement demoiselle Josiane Nadaud.                     | 100 »       |

## Réorganisation de l'hôpital

J'ai déjà fait connaître que l'hôpital avait, pour ainsi dire, un administrateur unique. Nos officiers municipaux s'empresserent de modifier cet état de choses, et le 10 mai 1790, M. le curé Brandy fut sommé de rendre des comptes. La municipalité l'invita à faire remise des titres qu'il pouvait avoir concernant la constitution, les droits, rentes et revenus

## Abolition du vingtin

niser. Leurs réclamations portaient sur les droits ou prétendus droits de demi-dîme, appelés vulgairement *vingtin*, que le seigneur de Rochechouart avait perçus et percevait indûment, sur tous les fruits de la majeure partie du terroir. Cet impôt était d'autant plus onéreux et vexatoire qu'outre ce droit de demi-dîme, ils payaient la dîme ordinaire et le onzième sur les mêmes fonds, ainsi que les rentes et autres droits seigneuriaux. Ce droit remontait au 14 mars 1404 et avait été consenti par les habitants, à cette époque.

Une délibération fortement motivée fut prise par les contribuables réunis pour obtenir l'affranchissement et l'abolition

*Source : Bulletins de la Société des Amis de Sciences et des Arts de Rochechouart*

12 juillet 1790 : constitution civile du clergé

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU**  
**Administrateur au directoire**  
**du District de Saint-Junien**



## **JJB Gonneau maire de Rochechouart : un mandat de courte durée !**

### **Septembre 1790 : Jean-Jacques-Benoît GONNEAU Nommé membre du directoire du district de Saint-Junien**

#### *Modifications dans la Municipalité*

M. Benoist Gonneau, maire, ayant été nommé membre du directoire du district (analogue au conseil d'arrondissement), ne pouvait plus être à la tête de la Municipalité. Il donna donc sa démission, et dans la séance du 7 septembre 1790, il fut voté par l'assemblée qu'il serait témoigné au dit sr maire tous les regrets et la reconnaissance de la ville, « tant à cause du zèle qu'il n'a cessé de montrer pour le bien de la patrie que pour ses vertus civiques et sa conduite vraiment patriotique. »

*Source : BSASAR*

#### **Le district de Saint-Junien**

Pendant sa longue carrière, cette Assemblée, qui se renouvela souvent dans sa composition, tout en conservant quelques membres jusqu'à l'an IV, travailla beaucoup, tint de nombreuses séances et rendit des arrêts encore bien plus nombreux.

Dans les réunions, il fut agité bien des questions d'administration, mais les sentiments patriotiques y furent toujours portés au plus haut degré, et jamais on ne cessa de penser à la défense de la patrie en danger. Sans

*Source : BSASAR Dr Marquet*

Les décisions prises par le district pendant ses 5 années d'existence, ont été pour beaucoup, d'un grand intérêt collectif (projets de Collège ou d'Hôpital, aide aux démunis, conservation des moulins, fabrication d'outils pour l'agriculture, conservation des livres, tableaux gravures provenant des châteaux, établissements religieux.. devenus biens nationaux... ).

La défense de la République et de la patrie était une préoccupation permanente (tribunal et prisons mais aussi, équipement des soldats, fabrication d'armes, atelier de salpêtre...).

JJB participa pendant 3 années à ces prises de décisions

#### **1<sup>ère</sup> séance : 15 septembre 1790**

Un des membres a dit : « Toute administration commencée sous les auspices de la bienfaisance ne peut qu'être heureuse en fixant les regards de l'Assemblée sur le tableau des malheureux de la capitale de ce département. Il a demandé qu'il fut nommé des commissaires pour faire une levée de fonds de charité dans toute l'etendue du district, pour servir de dédommagement à nos frères infortunés de Limoges, dont la fortune a été la proie des flammes dans l'incendie de cette ville du 6 de ce mois ».

*Source : BSASAR*

Il s'agissait de venir en aide aux sinistrés du « **grand incendie de Limoges** » du 6 09 1790 : « *Le feu, né au n° 22 de l'actuelle rue Charles-Michels (rue Manigne, chez Mme Dorat), détruira tout le quartier, du boulevard Louis Blanc à la rue Elie Berthet, et de la rue Charles Michels à la rue Vigne de fer. ... « 199 maisons étaient couchées sur le sol... 4 à 5000 habitants se trouvèrent ruinés, sans abris, presque sans vêtements » (Ducourtieux)*, soit près du quart de la population d'alors ».   
Source : ZPPAUP de Limoges

Mais, aux beaux principes d'entraide et de solidarité de la première année d'exercice, ce sont répression et sanctions qui vont prévaloir les années suivantes... par la force des choses.

Si 1789 et 1790 avaient fait naître l'espoir, dès 1791, des révoltes apparaissent ici et là en France, notamment en réaction à la mise en application de la constitution civile du clergé.

De telles révoltes ou manifestations de mécontentement, eurent lieu dans la région de Rochechouart et dans le district.

Etienne Rayet, en a relaté quelques unes dans son ouvrage « *La petite Vendée* ».

Le 21 Janvier 1791, à St Laurent/Gorre, des « factieux » tentent le pillage de l'église...

Le 21 février 1791, à Oradour/glane, les paroissiens manifestent contre le remplacement de leur curé par un prêtre jureur...

Le 10 Mai 1791, à Rochechouart, la « foule trouble la tranquillité publique » en sortant les bancs et chaises réservés (nominatifs) de l'église St Sauveur et en les empilant sur la place...

Juin 1791, à Oradour/Vayres, tumulte après l'annonce de la création éventuelle d'un impôt sur le foncier...

Le 9 octobre 1791, lors de la fête de la promulgation de la Constitution Française à Rochechouart, actes de provocation de 2 personnes, dont l'une à l'encontre du commandant de la Garde Nationale, M. Lacroix-Lagrange (beau-frère de JJB).

Dans le même temps, à Limoges, des faits graves sont rapportés : le député Naurissart devient suspect en désertant son poste à l'Assemblée Nationale et une compagnie de cavalerie apparemment contre révolutionnaire renforce ses rangs (de 60 à 300).

Le district de St Junien réagit :

Le 13 mars 1791, le directoire du district de Saint-Junien émet des doléances :

« *Messieurs, le nombre des mauvais citoyens augmente journallement dans la capitale de ce département ; les manœuvres perfides et clandestines qu'ils ne cessent de pratiquer ont déjà compromis l'ordre public ; déjà le fanatisme, l'avarice et l'orgueil ont fait couler le sang de quelques citoyens. De toutes parts les bruits les plus alarmants viennent nous assaillir ; partout on répète que les petites divisions qui y ont éclaté sont le signal et le présage de ces*

*Le directoire et la municipalité délibérant de concert, considérant que les rixes particulières suscitées au chef-lieu du département pourraient entraîner une explosion générale et livrer ainsi*

» *On ne voyoit alors qu'union et fraternité ; la douce confiance, l'aimable paix régnoint dans tous les cœurs ; on ne connoissoit d'autre rivalité que celle du patriotisme. Aujourd'huy, tout est changé : la défiance farouche, l'intrigue inquiète, la division cruelle, le fanatisme même, agitent, troublent et déchirent tour à*

Sur ce où le procureur syndic, arrêtent : 1<sup>o</sup> qu'il sera fait offre au Département des forces de la garde nationale de cette ville et de tout le district si besoin est, laquelle sera prête à marcher au premier signal ; 2<sup>o</sup> que le Département sera instamment prié de faire casser la compagnie de dragons afin de faire cesser le schisme et de détruire la source de toute division ou tout au

*Signé : SYMON, président ; J.-B. GONNEAU ; REBEYROL ; J. POULIOT ; RAYET ; PÉRIGORD, secrétaire ; CODET DE BOISSE, maire ; DESVERGNES-LAFONT, procureur de la commune ; CHANAUD, officier municipal ; MARCHADIER, officier municipal ; DUVOISIN, procureur syndic.*

Source :

*Société des Archives*

*Historiques du Limousin (SAHL) – Archives révolutionnaires*

### **Pourtant, la contestation va partout s'amplifier.**

Avril 1792 à Vayres, près de 600 paroissiens s'en prennent aux commissaires du District de St Junien, venus imposer le remplacement du Curé Brissaud et de son vicaire Peyrusson par un prêtre jureur (Pailler-Lapeyrière). Huées, bousculades jets de pierres. 16 paroissiens sont arrêtés et jugés par le tribunal correctionnel de Limoges ( président Dumas). Ils sont acquittés.

**21 septembre 1792 : abolition de la royauté – début 1<sup>ère</sup> République**

**21 janvier 1793 : Louis XVI est guillotiné**

Depuis avril 1792, la France révolutionnaire est en guerre contre les monarchies Prussienne et Autrichienne, évidemment opposées au changement de régime qui se profilait dans notre pays. L'abolition de la royauté puis l'exécution de Louis XVI vont amplifier la réaction des monarchies européennes qui se coalisent contre la France Républicaine. Guerres extérieures, mais aussi dégradation de la situation politique à l'intérieur. Les oppositions entre Girondins et Montagnards vont évoluer vers une division beaucoup plus profonde.

**24 février 1793 : levée en masse (300 000 hommes 18 à 25 ans)**

Au début de 1793, la levée de troupes (surtout dans le monde paysan) va amplifier le mécontentement. Les révoltes de multiplient partout en France.

Dans la région de Rochechouart le climat est tendu :

- janvier 1793 à Maisonnais : « *mouvement populaire* » dont le but est de s'opposer à la saisie des biens des émigrés...
- mars 1793 St Mathieu : « *irritation des paysans aux obstacles apportés à l'exercice du culte* »  
[« La petite Vendée » - Etienne Rayet](#)

**Les administrations locales doivent prendre des mesures pour prévenir et contenir le mouvement contre-révolutionnaire.**

Le **23 mai 1793** le conseil général du département prend une délibération :

Citoyens, le salut de la République est le plus saint de vos devoirs. Il est aussi le plus ardent de nos vœux. Si la République est dans une crise si violente, c'est que ses ennemis du dedans et du dehors n'ont pas pris des mesures partielles ; ils ont tout réuni contre elle, tous les moyens ont été employés. Des soldats et des intrigants, des séductions et des trahisons : voilà leur force, voilà

physiques et morales. Déjà le premier moyen est employé : de toute part on voit des troupes nombreuses marcher pour les exterminer. Mais cela n'est pas suffisant pour nous assurer les succès que nous attendons : il faut aussi employer les armes de la raison. Le peuple n'est pas encore éclairé sur les bienfaits de la révolution ; les

C'est pour opérer ces heureux effets que nous vous proposons d'envoyer dans toute l'étendue du département six commissaires animés des principes sacrés du républicanisme et capables de les transmettre partout où ils passeront. Ces six commissaires s'ad-

Gonneau, pour celui de Saint-Junien,

*Source : Société des Archives Historiques du Limousin (SAHL) – Archives révolutionnaires*

Six commissaires sont donc nommés pour « *éclairer le peuple sur les bienfaits de la révolution* », c'est **Jean-Jacques-Benoît** qui est nommé pour le district de St-Junien.

### Le doute et la suspicion s'immiscent partout :

1793 06 22 Le Conseil Général du district de Saint-Junien s'offusque d'une décision sans concertation du Conseil Général du Département, de coaliser avec d'autres départements dont la Cote d'or :

La matière mise en délibération, le conseil général de l'administration de St-Junien a arrêté qu'il serait nommé à l'instant un commissaire qui se transporterait dès demain au Département de la H<sup>te</sup>-Vienne pour s'assurer de cette coalition et de sa nature.

En conséquence, le citoyen Gonneau a réuni la pluralité des voix pour commissaire.

*Source : Société des Archives Historiques du Limousin (SAHL) – Archives révolutionnaires*

**On fait confiance à Jean-Jacques-Benoît Gonneau. Il est en première ligne pour hisser haut les valeurs de la République.**

**23 août 1793 : nouvelle levée en masse (abolition des priviléges et de la féodalité**

En Vendée va apparaître un mouvement contre-révolutionnaire catholique et royaliste, qui débouchera sur la guerre civile de Vendée.

## Destruction d'archives seigneuriales

Le 9 septembre 1793, **Jean-Jacques-Benoît Gonneau** fut chargé par le **Directoire du District** de St-Junien, de faire l'**inventaire des titres concernant les « redevances seigneuriales et les droits féodaux** » (que le décret du 17 juillet 1793 venait de supprimer sans indemnité, dans le cadre de l'abolition des priviléges) présents dans les archives du château de Rochechouart et celles des Jacobins du chatenet. Ce fut l'une des dernières missions confiées par le District à JJB Gonneau.

Le 17 septembre 1793, Gonneau accompagné par Jacques-Pierre-Simon Larazide (autre membre du district de St Junien), Lachaumette-Mandat, maire de Rochechouart et Deszille, receveur de l'enregistrement, lève les scellés apposés sur les archives du château de Rochechouart et fait le dépouillement des titres pour en extraire ceux qui concernent les redevances et droits mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 17 juillet.

Il effectue ensuite la même opération au couvent des Jacobins du châtenet.

Etait-il prévu de livrer ces titres aux flammes le jour même ? Quoiqu'il en soit, le Dr Marquet, dans son analyse des archives communales de la période révolutionnaire a retrouvé un document (d'octobre 1793, semble t'il) faisant état de plaintes de plusieurs particuliers de Rochechouart, qui avaient constaté que les titres de rentes seigneuriales n'avaient pas été brûlés. Les titres en question furent envoyés à JJB Gonneau (qui avait pris ses fonctions de président du tribunal criminel de Limoges) pour qu'il achève sa mission.

Le décret du 17 juillet 1793 prévoyait dans son article V que les détenteurs de titres devaient les déposer dans les trois mois au greffe de la municipalité et que ces titres devaient être brûlés au terme des 3 mois.

On note que le 9 novembre suivant, Gonneau fit déposer à la maison commune par Jacques-Pierre-Simon Larazide, tous les titres qu'il avait en sa possession, pour destruction.

Ce même 9 novembre, la maison commune vit un défilé de notaires et autres hommes de lois de la vicomté qui vinrent y déposer de très nombreux titres, registres, sommiers... en leur possession (qui concernaient autre la seigneurie de Rochechouart, celles de St Mathieu, Champagnac, Biénac, Pressignac, Vayres... et même Esse, près de Confolens).

Nous n'avons pas trouvé d'information sur la date et le lieu de la destruction de tous les documents collectés.

*Sources :*

- *BSASAR – Dr Marquet*
- *« Collection générale des loix, proclamations, instructions et autres actes du pouvoir exécutif » – Tome 15 - BNF*

### Septembre 1793 : début de la « Terreur »

**Fin septembre 1793, JJB quitte le directoire du district de Saint-Junien.  
Il est nommé Président du tribunal criminel de Limoges.**

**Le directoire du district, son conseil général et le tribunal, qui siégeait à Rochechouart, disparurent le 12 frimaire, an IV<sup>e</sup>.**

*12 frimaire an IV : 3 décembre 1795*

*Source : BSASAR*

**Novembre 1793 : Jean-Jacques-Benoît Gonneau est cité en exemple :**

*Commune de Rochechouart. La grande majorité de cette Commune veut être Républicaine de bonne foi, mais une partie ne fait pas l'être, & l'autre ne fait pas lui apprendre à le devenir.*

de Rochechouart n'est pas tout-à-fait à la hauteur des principes qui devroient la diriger, car la fève rouge ou blanche y est aussi le signe du vœu des membres qui la composent. Un vrai Sans-culotte (b) avoit fait prendre un arrêté qui portoit que chaque

(b) Gonneau.

**Et pourtant, Jean-Jacques-Benoît Gonneau fera l'objet d'une accusation en 1795 (de même que son frère Faustin) :**

17950127 (8 pluviose an3), JJB parmi les accusés, à propos de la vente des biens nationaux  
(Détournement de biens publics ???)

Enfin, avant de terminer sa carrière, c'est-à-dire, avant sa suppression, le conseil général du district eut à s'occuper d'une grave affaire. A propos de la vente des biens nationaux provenant d'émigrés, des accusations avaient été portées contre la plupart des administrateurs du district. Une instruction fut ordonnée et de nombreux témoins convoqués.

Source : BSASAR

### **Administrateurs compromis**

« Le citoyen Rousseau (*séance du 8 pluviose*) est requis de s'instruire des prénoms, domiciles, qualités et époques des fonctions des cy-après nommés, compris en la dénonciations, savoir : les citoyens Souchet, Boutinaud-Lagorce, Villevaleix, Pouliot, Gros de Vaud, Jude Laubanie, Gonneau, Périgord, Bachellerie, Rebeyrol, Teillet, Faustin, Soulat, Ramnoux, Nicolas Léonard, Vératton, Couraud, Berthelot, Dumas, Milhaguet, Lacroix, Labauderie, Cruzedière, Lacouture, Deszilles ».

L'affaire fut instruite contre les administrateurs et les membres de quelques municipalités, des témoins furent entendus, mais elle n'eut pas de suite fâcheuse pour les accusés.

Source : BSASAR

*L'« affaire » fut donc classée sans suite.*

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU**  
**Magistrat**

## Décret 5 mai 1790 : les juges seront élus par le peuple

**Novembre 1792,  
JJB élu Juge au Tribunal du District**

### *Installation des juges du tribunal, élus par l'assemblée électorale du district*

Le 22 novembre, le maire et les officiers municipaux se rendirent au lieu où le tribunal tenait ses séances. Là, se sont présentés : Pierre-Jacques Legros Puisséguy, président ; Pierre Boudaud-Machaumont, Jacques-Amand Beynaud, Jean-Jacques-Benoît Gonneau et J.-B. Massias, juges ; J.-B. Fuzibay, commissaire national, et le citoyen Desbordes, greffier, élus par l'assemblée électorale du district de Saint-Junien. Ces magistrats ont alors prêté individuellement le serment de « remplir leurs fonctions, de maintenir la liberté et de mourir, s'il le faut, à leur poste pour le maintien des lois et de la République française. »

Dans la brochure d'Etienne Rayet « La petite Vendée », JJB est cité comme Juge au tribunal du district dans la relation d'un jugement du tribunal de Rochechouart, daté du 1793 01 30 :

**jugement du Tribunal de Rochechouart, à la date du  
30 janvier 1793.**

» Fait et donné en la chambre du conseil du Tribunal de Rochechouart, district de Saint-Junien, département de la Haute-Vienne, par nous Jacques-Pierre Legros-Puysseguy, *président*, les assistants Pierre Boudaud-Machaumont, Jacques-Amand Beynard, Jean-Jacques-Benoît Gonneau, Jean-Baptiste Massias, *juges* du dit Tribunal. »

*Etienne Rayet « La petite Vendée » - BFM - Limoges*

Dans l'acte de naissance de sa fille le 1793 08 26, la qualité de Juge au tribunal de Rochechouart (trib du district de St Ju) est confirmée.

**JJB est Juge à Rochechouart, au tribunal du District de St-Junien du 22 novembre 1792 au 30 septembre 1793.**

Septembre 1793 : début de « l'Etat d'exception » (la « Terreur »)

### JJB Président du tribunal criminel de Limoges, à titre provisoire.

Le président Pierre DUMAS, en place depuis le 4 septembre 1790, devait paraître trop indulgent en cette période troublée, il en devenait suspect. Des jugements à valeur d'exemple étaient sollicités, notamment par le Club des Jacobins de Limoges.

*Tribunal Criminel Dumas, Président de ce Tribunal est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple, & mis au secret par le Comité de surveillance. Ceux qui ont suivi la conduite de cet intriguant, de cet homme sans moralité, ne sont pas étonnés des mesures prises à son égard. Dumas ne pouvoit pas être Républicain. Pour l'être il faut avoir des vertus, & il n'en eut jamais aucune. Si dans le commencement il parut aimer la révolution, c'est*

Au mois de septembre 1793, Pierre Dumas est destitué de ses fonctions de Président :  
*« Journal du Département de la Haute-Vienne » du 1793 10 03 - BFM - Limoges*

Pierre Dumas est donc destitué et emprisonné. Au cours de sa détention, en janvier 1794, il rédigera un mémoire pour rappeler ce qu'il a été dès le commencement de la Révolution. Au vu de ce mémoire le Club des Jacobins donne un avis favorable à la libération de Dumas.

**sur l'avis de ce club que Pierre Dumas fut mis en liberté dans les premiers jours de février 1794.**

**Deux mois après il fut arrêté de nouveau et envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris, sur l'ordre du Comité de sûreté générale de la Convention. Il était enfermé dans la prison de la Force le 18 germinal an II (7 avril 1794). Après le 9 thermidor, il revint à Limoges, et un arrêté du représentant Chauvin, du 2 frimaire an III (22 novembre 1794), le replaça sur son siège de président au tribunal criminel de Limoges (3).**

*« Le tribunal criminel de Limoges sous la Convention » - Abbé Lecler - BFM*

**JJB Gonneau est choisi le 24 septembre 1793**, par le représentant du peuple en mission dans le département, pour remplacer Pierre Dumas **à la présidence du tribunal criminel**. Il s'installe dans sa nouvelle fonction le 1<sup>er</sup> octobre 1793.

Très vite après sa prise de fonction, il est « mis sous pression » par le Club des Jacobins de Limoges. (JJB sera membre de ce club et le présidera pendant 1 mois en 1794, voir ci après)

*joué à la main chaude ? Pourquoi les Dumas, les l'Esther & tous les autres prévaricateurs insignes ne sont-ils pas en état d'accusation ? Pourquoi la femme Naurissart, qui complotait tellement sur les mesures prises par son mari, pour faire fusiller le peuple, & opérer la Contre-révolution à Limoges, qu'elle*

*restent-elles dans l'oubli ? pourquoi la ci-devant Rochechouart, convaincue d'avoir soldé depuis deux ans, les assassins du peuple Français, espère-t-elle encore d'aller habiter son Château ? pourquoi ? pourquoi..... je ne finirai pas.....*

*Gonneau nous t'envoyons tous ces pourquoi, c'est à toi d'y répondre, nous n'avons pas oublié que tu as montré de la fans-culoterie. Eh bien ! marche donc, le peuple malheureux te demande justice, qu'elle lui soit enfin rendue !*

*Source : « Journal du Département de la Haute-Vienne » n° X du 7 novembre 1793 - BFM*

Les conditions d'éviction du Président Dumas et les injonctions des Jacobins, auraient pu déstabiliser JJB. Mais ce dernier, ne semble pas avoir été le genre de personnage à courber l'échine. Il répond à Publicola Pedon (signataire de l'article ci-dessus) :

*Tribunal Criminel.*

*J. J. B. Gonneau Président du Tribunal Criminel du Département de la Haute-Vienne, au Rédacteur du Journal du même Département.*

J'applaudis à ton zèle, Publicola Pedon, où ta surveillance est louable ; mais apprends que ma surveillance égale au moins la tienne, & que mon ardeur à poursuivre les ennemis du peuple, ne peut être porté à cet égard au-delà de mes devoirs. Comme toi irrité de ce que la hâche vengeresse restoit si long-temps immobile, je n'ai pu résister à l'impatience de voir tous ces coupables traduits au Tribunal Criminel ; & si mes désirs avoient été remplis, tes plaintes auroient été prévenues.

Mais tu n'ignores pas que le Tribunal Criminel ne peut être saisi d'aucune affaire qu'elle n'ait passé au préalable devant les Juges de Paix, de Police, & le Juré d'accusation ; que s'il y a des exceptions à cette règle générale, elles n'ont lieu que pour les chefs des émeutes populaires, & les provocateurs à la royauté, seuls cas où les Tribunaux Criminels ordinaires peuvent agir révolutionnairement. Jusqu'à ce jour aucune pièce n'est parvenue au Greffe du Tribunal ; fatigué de cette lenteur, jaloux de venger la cause du peuple depuis trop long-temps trahie, ou-tragée, j'ai écrit au Comité de Surveillance la lettre ci-jointe, & j'en ai reçu la réponse qui suit.

Copie de la lettre écrite par le Président  
du Tribunal Criminel du Département de la Haute-Vienne  
au Comité de surveillance du même Département  
Limoges le 13 brumaire an 2 (3 novembre 1793)

C I T O Y E N ,

Relevé fait, du nombre & des motifs de détention des prisonniers que contient en ce moment la maison de Justice de cette Ville ; il résulte que de 59 détenus, 5 seulement sont traduits au Tribunal Criminel pour affaires peu importantes, & près d'être jugés.

Quatorze autres y sont écroués par vous ; ce ne peut être que des Contre-révolutionnaires, dont il faut s'empêtrer de purger le sol de la liberté ; en conséquence, je vous prie de faire parvenir le plus promptement possible, au Greffe du Tribunal Criminel les pièces qui constatent leur délit.

Ces 14 individus, sont Dumas, Laleine, Dumé père, Marie Turcaud, Maurice Dacustat, Jean Gizardin, la femme Naurissart, la veuve Pontville-Rochechouart, Jean Moreau, autre Jean Moreau, François Moreau, Ramnoux, prêtre, Laurent Mazeau-des Granges, Georges Malet.

Six autres détenus, ne sont écroués sur aucun Régistre, faites moi savoir, si vous avez connaissance des causes de leur détention, parce que dans ce cas, je rappellera la loi à la Municipalité : ces six individus sont, Léonard Soury, Pierre Voisin, Jean de-la-Vie, Léonard Marcillac, Jacques Joubert, & Jean Flacacher.

Le reste est détenu par la Police Municipale, ou déjà jugé.

Signé J. J. B. GONNEAU.

Réponse du Comité 7 novembre 1793

*Réponse du Comité, le 7me Brumaire, &c.*

CITOYEN,

Pour répondre à ta lettre, nous te renvoyons à l'exécution de la Loi du 19 du mois dernier, portant, Art. 1er que la Constitution » à entendu donner à son Comité de Surveillance, le » pouvoir de mettre en liberté, ou de retenir en état d'arrestation » les personnes arrêtées par les divers Comités de Surveillance de » la République, & même de renvoyer par-devant les Tribunaux Criminels, où le Tribunal Révolutionnaire de Paris ; » ceux des détenus qui pourroient être suspects ou prévenus d'un » délit National, « en conséquence tous les individus qui sont dans la maison d'Arrêt par les ordres de notre Comité, ne pourront être renvoyés, qu'après que nous en aurons rendu compte au Comité de sûreté générale, & le Tableau des détenus lui sera incessamment envoyé.

A l'égard des six individus qui ne sont pas écroués, nous ignorons comme toi, en vertu de quel ordre ils sont dans la maison d'Arrêt.

*Signé F. H. JEVARDAT, Président. LEZAUD, Secrétaire.* X

Rends donc justice à l'attachement inviolable que je n'ai cessé de manifester pour la cause du peuple, & dis-lui, que si l'expérience que j'ai n'est pas encore acquise, elle peut être suppléeée par le plus pur patriotisme, par l'amour le plus ardent pour la République, il ne me verra jamais indigne du choix qu'ont fait de moi ses Réprésentans. Salut & Fraternité.

J. J. B. GONNEAU

Source SAHL

Ses convictions profondes, sa « *sans-culotterie* », semblent avoir tout naturellement conduit JJB sur le terrain de la terreur ambiante.

Alors, « Citoyen modèle » ou « *affreux Gonneau* » ? Le tribunal criminel de Limoges qu'il présidait prononça très rapidement sa première condamnation à mort. C'est un prêtre qui en fera les frais.

Jacques-Benoist Gonneau, qui fut installé le 1<sup>er</sup> octobre 1793 ; l'accusateur public, Jean Guineau, resta encore en fonctions mais il fut bientôt remplacé par Maublanc (21 décembre 1793). Le tribunal condamne à la peine de mort, pour crime d'émigration, le 13 novembre 1793 : Paul Esmoingt, curé d'Eymoutiers ; le 21 du

Source BSAHL - 1897

Tridi, vingt trois brumaire l'an 2 de la République française (13 novembre 1793).

Entro l'accusateur public du tribunal criminel du département de la Haute-Vienne demandeur et accusateur en crime d'émigration.

Paul Esmoing et Marianne Esmoing sa sœur, prisonniers détenus dans la maison de justice du département.

Vu, etc.

Le tribunal criminel faisant, aux circonstances du délit dont Paul Esmoing est prévenu, l'application de la loi du vingt huit mars dernier contre les émigrés, condamne Paul Esmoing à la peine de mort, conformément aux articles 76, 77, 78 et 79 transcrits ci-après dans les termes où ils sont conçus. Ordonne qu'à cet effet ladite peine de mort soit exécutée le jour de demain quartier, de la troisième décade, du second mois, de la deuxième année de la République, et ce à la diligence de l'accusateur public qui fera livrer ledit

arrêté ledit Paul Esmoing. Au surplus ordonne que les biens de Paul Esmoing seront confisqués au profit de la République.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Signé : J.-J.-B. Gonneau, président. Cousin greffier (1).

« *Le tribunal criminel de Limoges sous la Convention* » - Abbé Lecler - BFM Limoges

La sentence fut exécutée le 14 novembre 1793, place de la Fraternité ( ? carrefour Tourny actuel selon l'abbé Lecler, place d'Aine selon le Populaire du centre du 6 juillet 1941, article signé R. Margerit).

Cette condamnation à la peine capitale fut la première des **8 condamnations à mort** prononcées par le Tribunal Criminel **entre le 13 novembre 1793 et le 22 janvier 1794** (soit un peu plus de 2 mois !), **sous la présidence de Jean-Jacques –Benoît GONNEAU** :

13 novembre 1793 : Paul Esmoingt, curé d'Eymoutiers ; le 21 du même mois, Jean-Joseph Raymond, vicaire de Bonnac ; Jean Raymond, curé de Bussy ; Pierre-Psalmet Cramouzaud, curé de Beaumont ; Jean Tiquet, vicaire de Châteauneuf. Ces jugements furent réformés comme contraires à la loi, mais après la mort des victimes, lesquelles avaient été condamnées comme émigrées, bien qu'elles ne fussent pas sorties de leurs paroisses. Le 5 décembre 1793 il condamne encore à mort Jean-François Rampnoux, pour composition de chansons contre-révolutionnaires ; le 20 janvier 1794, Etienne Gaston, curé de Sainte-Anne, et Melchior Perol, vicaire d'Eymoutiers, pour crime d'émigration, bien que ces prêtres n'eussent pas émigré du tout ; mais « ils avaient pris des passeports, ce qui les fait présumer d'être rentrés en France ».

Source BSAHL- Ducourtieux - 1897

**Juillet 1794 : Robespierre est guillotiné**

Quelle fut la durée de la présidence du tribunal criminel pour JJB ?

Selon l'Abbé Lecler, dans son ouvrage « *Le tribunal criminel de Limoges sous la Convention* » (voir ci-dessus, [page 35](#)), Pierre Dumas fut réintégré à son poste le 22 novembre 1794. Cette version est reprise par Ducourtieux en 1897 dans le Bulletin de la Sté Archéologique et Historique du Limousin.

## 1795, JJB cultivateur ?

Le 26 juin 1795, on trouve JJB exerçant la profession de cultivateur, sur l'acte de naissance de Marguerite Jeanne Gonneau, sa nièce.

*Siégerie du rois à Limoges, Gautin Gonneau, age d'environs vingt-neuf ans, cultivateur, et membre du conseil de l'administration du district de l'arr. Limoges, lequel appartient à Jacques Benoît Gonneau son frère cultivateur, age de trente-six ans, et d'Antoine Pergaud sieur*

*Source AD87*

1795 0714 sur l'acte de mariage Chouchet-Puisseguin, JJB est indiqué comme Capitaine de la garde nationale de Rochechouart ??? S'agit-il d'une erreur ??

## 1796, sous le Directoire, JJB Juge au Tribunal Criminel

En juin 1796, le Tribunal Criminel de Limoges (sous la présidence de Pierre Dumas), prononce une nouvelle condamnation à mort. C'est un noble, le vicomte de Larye, de Saint-Bonnet de Bellac, qui est condamné :

Emigré en 1791, le vicomte de Larye commit l'imprudence de rentrer en France malgré la loi de bannissement perpétuel frappant les émigrés et dont l'infraction était punie de mort. Reconnu et arrêté à Dunkerque, ramené en Limousin sous bonne escorte, jugé et condamné à mort par le tribunal criminel de Limoges le 26 juin 1796 (8 messidor an IV), il fut exécuté le même jour, place de la Révolution,

Le tribunal qui le condamna à mort était composé de Dumas, président ; Gonneau, Pergaud, Marsat, Devarnet, juges ; Labesse, commissaire ; Estier, accusateur public.

*Source : BSAHL*

JJB est mentionné dans la liste des Juges qui siégeaient le 26 juin 1796.

## 1797 et 1798, JJB Juge au Tribunal Civil et au Tribunal Criminel

| N O M S D E S J U G E S   |  |
|---|--|
| <i>Composant le Tribunal Civil du Département de la Haute-Vienne.</i>                                   |  |
| François DAVID père, Limoges.   |  |
| François DUCROS, St. Léonard.   |  |
| Othon-Grégoire PECONNET, Limoges.   |  |
| Jean-Baptiste-Martial MALLEBAY-MOULIN NEUF, Bellac.   |  |
| Jean PELLEGRAIN, le Dorat.  |  |
| Etienne MARSAC, St. Léonard.  |  |
| Jean-Baptiste PERGAUD, Limoges.   |  |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU, Rochechouart.  |  |
| Pierre-Jacques VIDARD-LABOUJONIERE, le Dorat.   |  |
| Robert-Simon LARASIDE, père, Rochechouart.  |  |
| Renard DURIAUME, Limoges.   |  |
| T R I B U N A L C R I M I N E L :   |  |
| P R É S I D E N T .   |  |
| Jacques LESTERP, aîné.  |  |
| Pour le service de ce Tribunal il lui est adjoint quatre Juges du Tribunal Civil, pour chaque semestre. |  |
| Ceux qui sont en exercice pour le premier semestre de la présente année, sont :                         |  |
| Les C I T O Y E N S ,   |  |
| Etienne MARSAT ,  |  |
| Jean-Baptiste PERGAUD ,   |  |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU ,   |  |
| Pierre-Jacques VIDARD LABOUJONIERE .  |  |

*Source : « Calendrier an VII, Limoges » impr. Barbou – AD 87*

## « Société de conférence sur les loix nouvelles en matière civiles et judiciaires »

En début d'année 1798, se crée à Limoges « *Une Société de conférence sur les loix nouvelles en matière civiles et judiciaires* ». Il s'agit d'un groupement de juristes (une quarantaine de juristes en vue dans le Département) qui a pour objectif de discuter sur les lois nouvelles (nombreuses à l'époque), d'en faire l'interprétation, de rechercher l'esprit de la loi et l'intention du législateur, pour en préciser l'application. Parmi les membres de cette société, on note la présence de Pierre Dumas, Marsat et Joseph Devarnet qui ont été Présidents du Tribunal Criminel de Limoges, Joseph Estier, accusateur public au Tribunal Criminel, Guillaume Cousin, greffier à ce même tribunal (qui ont assisté JJB), des députés, des avocats, des juges de tribunaux civil ou de districts, dont Pierre Léonard Périgord, juge au tribunal de Rochechouart, un commissaire national, Fusibay de Rochechouart...

On peut s'étonner de ne pas trouver JJB dans la liste des membres de cette société... ??? Est-ce le fait que la Société ne traite que de droit civil qui désintéressa JJB ? Et pourtant présence de Dumas, Estier et Cousin. Alors ??

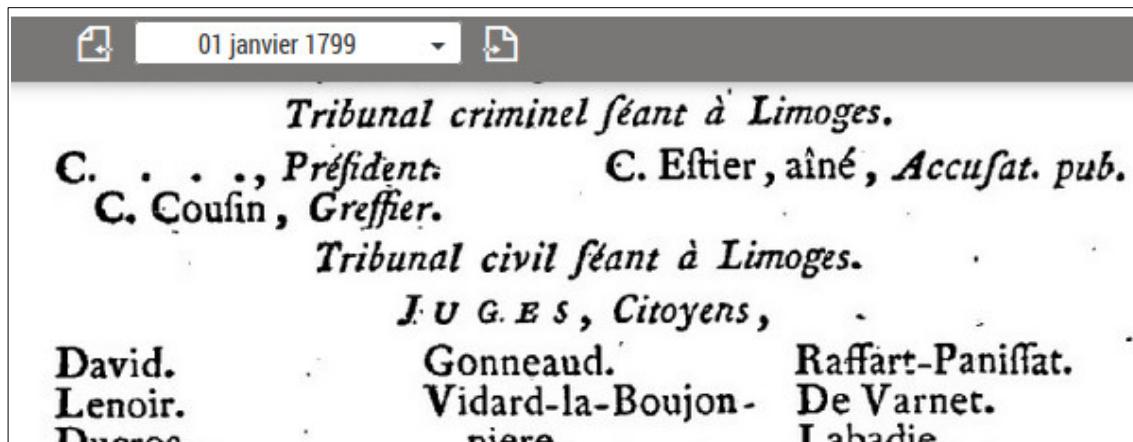
JJB a toutefois la confiance des décideurs :

**11 avril 1798,  
JJB de nouveau Président du Tribunal Criminel de Limoges**

**A la date des 11 et 12 avril 1798, l'assemblée électorale nomma  
Gonneau, du canton de Rochechouart, président du tribunal, Joseph  
Estier, accusateur public, Cousin, greffier.**

*Source BSAHL- Ducourtieux - 1897*

Dans « *l'Almanach National de France* » de janvier 1799, JJB apparaît de nouveau au titre de **juge du tribunal civil**. Lacune pour le poste de Président du tribunal criminel.

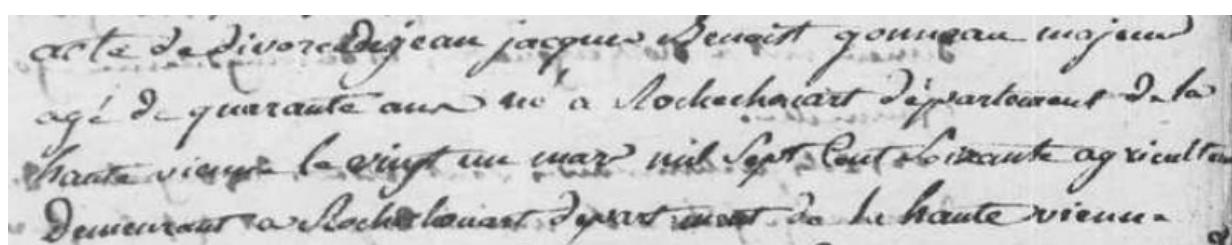


01 janvier 1799

| <i>Tribunal criminel séant à Limoges.</i> |                          |                                       |
|---|--------------------------|---------------------------------------|
| <b>C. . . . ,</b>                         | <b>Président:</b>        | <b>C. Estier, aîné, Accusat. pub.</b> |
| <b>C. Cousin,</b>                         | <b>Greffier.</b>         |                                       |
| <i>Tribunal civil séant à Limoges.</i>    |                          |                                       |
| <i>J U G E S, Citoyens,</i>               |                          |                                       |
| <b>David.</b>                             | <b>Gonneaud.</b>         | <b>Raffart-Panisset.</b>              |
| <b>Lenoir.</b>                            | <b>Vidard-la-Boujon-</b> | <b>De Varnet.</b>                     |
| <b>Ducros</b>                             | <b>n i e r e</b>         | <b>Labadie</b>                        |

*Source BNF*

En décembre 1800, selon l'acte de son divorce de Jeanne Mabille-Delépine, la profession de Jean-Jacques-Benoît est de nouveau agriculteur :



acte de divorce de Jean Jacques Benoit gommier enjau  
age de quarante ans au 1<sup>er</sup> a Rochechouart Département de la  
Haute Vienne le vingt un mars mil Sept Cent Soixante agriculteur  
Demeurant a Rochechouart Departement de la Haute Vienne

## JJB Juge de Paix au Tribunal de Rochechouart

18050703 JJB Juge de paix à Rochechouart (acte de mariage Raymond Juge – Marie Lasvergnas)  
La carrière de Juge de Paix de Jean-Jacques-Benoît perdurera jusqu'en 1814.

1810

| Noms de cantons et Juges de paix.  | Curés.  | Percepeurs.                                |
|--|---|--|
| <i>Limoges</i> ,<br><i>Lamarche</i> , n.<br><i>Ruffin</i> , sud.                             | <i>Guingand-de St.-Matthieu</i><br><i>Montégut.</i> | <i>Navière-La-boisière.</i>                |
| <i>Nieul</i> ,<br><i>Mourier.</i>  | <i>Pouyat.</i>                                      | <i>Jac. Lézaud.</i>                        |
| <i>Pierre-Buffière.</i><br><i>Masgardeau.</i><br><i>St. Léonard</i> ,<br><i>Lanouaille</i> . | <i>Mazard.</i><br><i>Beaure-d'Auge- gères.</i>      | <i>J.-B. Ruffin.</i><br><i>Ld. Fargeau</i> |
| <i>Arrondissement de Rochechouart.</i>   |   |  |
| <i>Rochechouart</i> ,<br><i>J. J. Gonneau</i>  | <i>Périgord, ainé</i>                               | <i>Gratayrolles.</i>                       |
| <i>St. Junien</i> ,<br><i>Singareaud.</i>  | <i>Romanet.</i>                                     | <i>P. ré Frugier</i>                       |
| <i>S. Laurent-sur- Gorre</i> ,<br><i>Laboulinière.</i>                                       | <i>Vauzelles.</i>                                   | <i>Thomas, fils</i>                        |
| <i>St. Matthieu</i> ,<br><i>Gros-Tramer.</i>   | <i>Chèzemartin.</i>                                 | <i>Laylavoix.</i>                          |
| <i>Arrondissement de S.</i>  |   |  |

1812

| Noms de canton et Juges de paix  | Curés.  | Percepeurs.                                |
|--|---|--|
| <i>Limoges</i> ,<br><i>Lamarche</i> , n.<br><i>Ruffin</i> , sud.                             | <i>Guingand-de St.-Matthieu</i><br><i>Montégut.</i> | <i>Navière-La-boisière.</i>                |
| <i>Nieul</i> ,<br><i>Mourier.</i>  | <i>Pouyat.</i>                                      | <i>Jacq. Lézaud</i>                        |
| <i>Pierre-Buffière.</i><br><i>Masgardeau.</i><br><i>St. Léonard</i> ,<br><i>Lanouaille</i> . | <i>Mazard.</i><br><i>Beaure-d'Auge- gères.</i>      | <i>J.-B. Ruffin.</i><br><i>Ld. Fargeau</i> |
| <i>Arrondissement de Rochechouart.</i>   |   |  |
| <i>Rochechouart</i> ,<br><i>J. J. Gonneau</i>  | <i>Périgord, ainé</i>                               | <i>Gratayrolles</i>                        |
| <i>St. Junien</i> ,<br><i>Singareaud.</i>  | <i>N. ....</i>                                      | <i>P. ré Frugier</i>                       |
| <i>S. Laurent-sur- Gorre</i> ,<br><i>Laboulinière.</i>                                       | <i>Vauzelles.</i>                                   | <i>Thomas, fils</i>                        |
| <i>St. Matthieu</i> ,<br><i>Gros-Tramer.</i>   | <i>Chèzemartin</i>                                  | <i>Laylavoix.</i>                          |

Source : « *Calendrier ecclésiastique, civil et militaire de la sénatorerie de Limoges* »,  
Années 1810 et 1812. impr. Barbou – AD 87

**6 avril 1814 :**  
**1<sup>ère</sup> abdication de Napoléon**  
**1<sup>ère</sup> Restauration**

**4 juin 1814 : Louis XVIII : Charte Constitutionnelle**

**1814 : JJB est destitué de son poste de Juge de paix.**

## Surprenant :

En toute logique, on pourrait s'attendre, à la lecture de l'histoire de Rochechouart de l'abbé Duléry, bien qu'il soit parfois, relativement modéré dans ses propos touchant à la période révolutionnaire, à des critiques à l'égard de JJB Gonneau, le président du tribunal criminel qui a condamné 8 hommes d'église à la peine capitale. Il n'en est rien. C'est au contraire, en des termes élogieux qu'il est question de Gonneau :

Honneur à MM. Lavergne, Gonneau et Chazaud ! Un pareil acte d'humanité, dans un temps où il y avait de grands dangers à courir, est digne d'éloges. Ils ont empêché un crime, sauvé la vie à un homme honorable, à un bon citoyen, à un prêtre qui ne faisait qu'obéir au cri de sa conscience !

Source : « Rochechouart – Histoire, légendes, archéologie » - Abbé Duléry – 1855

De quel acte d'humanité s'agit-il ?

L'action se déroule courant 1793 ([voir pages 285 à 288 ouvrage Duléry](#)). Un prêtre réfractaire nommé Marion, originaire de la Nièvre, s'était réfugié à Rochechouart. Il était logé, et recruté comme instituteur des ses enfants, par M. Goursaud de Merlis. De Merlis est arrêté le 15 avril 1793. M. Marion est alors hébergé par le directeur de la poste aux lettres, M. Lavergne (qui a pour amis Jean-Jacques-Benoît Gonneau et Léonard Chazaud, ce dernier sera élu maire de Rochechouart en 1811). Un habitant de la ville, aussi originaire de la Nièvre se renseigne sur M. Marion et apprend qu'il est prêtre insermenté et contre révolutionnaire en fuite. Le comité de salut public de la Nièvre, informé, adresse un courrier au comité de Rochechouart dont font partie Gonneau et Chazaud. Le trio d'amis, après avoir pris connaissance du contenu du courrier, qui préconisait l'arrestation et l'exécution de Marion, facilitèrent sa fuite avant de lancer l'alerte. Marion finit par trouver asile en Espagne.

Cet évènement soulève plusieurs interrogations :

- l'abbé Duléry avait-il connaissance des 8 condamnations à mort prononcées par le tribunal présidé par Gonneau ? Probablement ! Etais-il un prêtre à ce point indulgent et tolérant ?
- si l'épisode « curé Marion » est avéré, sa fuite vers l'Espagne peut être datée de l'été 1793. Quel est alors l'état d'esprit de JJB Gonneau pour qu'il vienne en aide à un prêtre réfractaire en fuite, passible de la peine de mort ? Quelques jours plus tard, il sera nommé président du tribunal criminel. Quelques semaines plus tard ce même tribunal prononcera 8 peines de morts pour des faits d'une équivalente gravité.

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU,  
membre (puis Président)  
du Club des Jacobins de Limoges**

## L'adhésion de Jean-Jacques-Benoît Gonneau au Club des Jacobins de Limoges

C'est dans le compte-rendu de la réunion du 17 brumaire an 2 (7 11 1793),  
qu'il est fait mention pour la première fois\* de la présence  
du président du Tribunal Criminel (JJB Gonneau) :

du Dorat, en l'honneur de Marat, est lu et couvert d'applau-  
dissements.

On annonce que Lesterpt, suspendu par le représentant Bri-  
val et arrêté par ordre du comité de surveillance, vient d'être  
remis en liberté. Des réflexions sont faites, à cette occasion, au  
sujet des contre-révolutionnaires; et comme on accuse le tri-  
bunal criminel de négligence, le président de ce tribunal dé-  
clare n'avoir encore rien reçu au sujet de Lesterpt.

Préat rappelle la délibération de la société relative à l'épu-  
ration des corps administratifs, spécialement de la municipalité,  
et ce qui avait été décidé à l'égard de l'administration.

Source : « *Les Jacobins de Limoges 1790-1795* » - Fray-Fournier – 1903 - BNF

\* dans la synthèse réalisée par Fray-Fournier

JJB est à nouveau présent à la séance du 9 novembre 1793 :

### Séance du 19 brumaire.

Mourier, l'un des commissaires envoyés vers le comité de sur-  
veillance, rapporte que ce comité a promis d'examiner immédiat-  
tement les vœux de la société. Gonneau fait observer que si  
des coupables ont échappé au glaive de la loi, c'est parce que les  
jurés étaient dans d'aussi mauvais principes que ceux sur le  
sort desquels ils avaient à se prononcer. Il en sera ainsi tant  
qu'on inscrira sur la liste du jury des citoyens non munis d'un  
certificat de civisme. Une députation sera envoyée au directoire  
du département pour qu'à l'avenir des garanties sérieuses soient  
exigées.

Source : « *Les Jacobins de Limoges 1790-1795* » - Fray-Fournier – 1903 - BNF

**La Déclaration des Droits de l'Homme puis la loi du 14 décembre 1789**  
Avait donné aux « *citoyens actifs, le droit de se réunir paisiblement et  
sans armes en assemblées particulières* ».

Sur ces bases, les Clubs, à vocation purement politique, se développèrent pour, au final, devenir courroie de transmission, au plan local, des décisions nationales et exercer une action et une influence profonde sur le fonctionnement de la société, sur les administrations... et sur l'opinion publique.

De nombreux clubs furent créés en Haute-Vienne (dont un à Rochechouart, voir ci-dessous), mais le plus influent fut le Club des Jacobins de Limoges. De nombreux clubs du département lui étaient affiliés. Lors de sa création en juin 1790 (sous le nom de Société des amis de la Constitution), il comptait 57 membres et plus d'une trentaine d' « *associés correspondants* » (dont De Puisseguin, avocat à Rochechouart et d'autres à Gorre, St Mathieu, Cussac, Dournazac...). Le Club prit le nom de Société des amis de la Liberté et de la Fraternité à partir de septembre 1792. En novembre 1794, le Club comptait plus de 400 membres (l'élite de la bourgeoisie ! Pas d'illettré, pas d'ouvrier ...pas d'hommes du peuple).

Si Gonneau ne devient membre du Club qu'en novembre 1793 (ce qui reste à vérifier dans les documents d'archives, notamment les bulletins individuels qui indiquent la date d'admission dans la société), c'est probablement parce qu'il ne réside à Limoges que depuis fin septembre 93, depuis sa nomination au tribunal criminel.

## Juillet 1794 : Robespierre est guillotiné

La convention Thermidorienne (modérée) succède à la Convention Montagnarde

### 1794, 24 octobre, Jean-Jacques-Benoît Gonneau Élu Président du Club des Jacobins de Limoges

(Alors que les Jacobins sont dans le collimateur de la Convention Thermidorienne)

JJB est élu président du club le 3 brumaire an 3 (24 octobre 1794), pour 1 mois. La durée de mandat des présidents du club était limitée (souvent 1 mois de mandat).

#### Séance du 3 brumaire.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Le citoyen Gonneau (1) est élu président; les citoyens Devarnet, Bachelerie et Aubugeois sont désignés comme secrétaires.

Un membre rappelle que la société avait résolu d'écrire au comité de sûreté générale de la Convention pour demander que le citoyen Audouin fût jugé promptement. Il réclame la mise à exécution de cette promesse. Sur l'observation que les adresses en nom collectif sont prohibées, il est arrêté qu'une simple lettre sera adressée au comité de sûreté générale.

Un secours de vingt livres est accordé à un citoyen, récem-

Source : « *Les Jacobins de Limoges 1790-1795* » - Fray-Fournier – 1903 - BNF

### 12 novembre 1794 à Paris : la Convention décide de fermer la salle de réunion du Club des Jacobins. Cette salle sera détruite 6 mois plus tard

#### A Limoges, 12 novembre 1794 : Déclaration du représentant du Peuple Chauvin (envoyé par la Convention Thermidorienne)

Les premières phrases prononcées par Chauvin ont-elles inquiété ceux (dont JJB) qui avaient mis en œuvre au plan local les principes de « l'Etat d'exception » (la « Terreur ») ??

1794

#### Séance du 22 brumaire.

La lecture du bulletin de la Convention est interrompue par l'arrivée du représentant Chauvin. Le président lui ayant cédé le fauteuil, il prend aussitôt la parole et dit :

« Citoyens, j'annonçai dans votre précédente séance que j'étais venu, au nom de la Convention nationale, rechercher dans ce département les traces qui pourraient y exister du système d'oppression et de tyrannie qui avait pris la place de la justice et de la raison. Dès le premier pas que j'ai fait, citoyens, j'ai

Ce jour là, JJB se déclare prêt à rendre à Dumas le fauteuil de Président du Tribunal Criminel !

Le citoyen Gonneau rappelle qu'il a également offert de rendre à Dumas la place de président du tribunal criminel qu'il occupait avant lui. Chauvin atteste cette démarche et déclare avoir ajourné toute détermination à cet égard, ne connaissant ni le remplaçant, ni le remplacé.

Source : « *Les Jacobins de Limoges 1790-1795* » - Fray-Fournier – 1903 - BNF

**1794, 24 novembre (4 frimaire an 3)**  
**Fin de la présidence du Club pour JJB Gonneau**

**Séance du 4 frimaire.**

Il est procédé au renouvellement du bureau. Le citoyen David ils (1) est élu président. Les citoyens Deroche, Deloménie et Juge-Saint-Martin sont élus secrétaires.

Lecture d'une lettre de la société d'Aurillac et d'une autre ettre par laquelle l'administration du district prie la société l'inviter les jeunes gens qui désireraient entrer dans les écoles normales à se faire inscrire à bref délai.

*Source : « Les Jacobins de Limoges 1790-1795 » - Fray-Fournier – 1903 - BNF*

Deux jours plus tard, les comptes-rendus de séances ne sont plus transcrits dans le registre, probablement par prudence (les comptes-rendus auraient pu être compromettants), eu égard la tournure des évènements survenus depuis juillet, avec la « Convention Thermidorienne » (fin de la terreur, exécution de Robespierre, arrestation ou révocation des « complices » du « tyran Robespierre »...).

Par arrêté du 17 germinal an 3 (6 avril 1795), le représentant du peuple suspend les réunions du Club des Jacobins de Limoges.

La suppression générale des Clubs fut prononcée par décret, le 6 fructidor an 3 (27 août 1795).

*Ci-contre :  
Seau de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*

*Source : « Les Jacobins de Limoges 1790-1795 »  
- Fray-Fournier – 1903 - BNF*



**1793, 7 avril, création d'un club à Rochechouart**

***Le club des amis de la République***

Le 7 avril, les citoyens Chouchet, Desville, J. Rousseau, Lavergne, Raverlat, Lacroix, médecin, Laylavoix, Nivet et Descubes fils, animés de sentiments de liberté et fraternité civiques, se présentèrent devant la municipalité pour demander l'autorisation de former une société connue sous le nom « d'amis et de défenseurs de la République », qu'ils en faisaient la déclaration et qu'ils désiraient se réunir dans une des salles basses du château les lundi, mercredi, samedi et dimanche. Le maire et les officiers municipaux s'empressèrent d'adhérer au programme en invitant les membres de la société à se conformer littéralement aux vœux de la loi.

*Source ; BSASAR*

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU  
et la Franc-Maçonnerie**

Augustin Barruel, jésuite, contemporain de la Révolution Française, a tenté de faire la démonstration, dans ses « *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* », que la révolution a été le résultat d'un complot de la bourgeoisie maçonnique pour prendre le pouvoir.

ne pas ignorer ; nous leurs dirons : Dans cette Révolution Françoise, tout jusqu'à ses forfaits les plus épouvantables, tout a été prévu, médité, combiné, résolu, statué : tout a été l'effet de la plus profonde scélérité, puisque tout a été préparé, amené par des hommes qui avoient seuls le fil des conspirations long-temps ourdies dans des sociétés secrètes, et qui ont su choisir et hâter les momens propices aux complots. Dans ces événemens du jour, s'il existe

Cette thèse, qui a été pendant longtemps considérée comme proche de la réalité historique, ne résiste pas aux études historiographique et méthodologique d'aujourd'hui.

Dans son article intitulé « *La franc-maçonnerie et la Révolution Française* », paru dans les « *Annales de la Révolution Française* » (source Persée) en 1974, Albert Soboul fait une synthèse de différentes approches du sujet sur un siècle et demi.

Voici quelques-unes de ses observations et conclusions :

- avant 1789, la noblesse était largement présente dans les rangs de la franc-maçonnerie (et aurait joué un rôle important dans sa propagation), aux côtés de prêtres, de la bourgeoisie libérale, des professions libérales et de fonctionnaires
- *Si les loges constituaient un terrain favorable à la propagation des idées philosophiques, à quel point ont-elles contribué à la diffusion des lumières ? La propagation des idées nouvelles est un fait infiniment plus large que le seul horizon limité des loges, la lecture, la conversation, les sociétés, puis, jusqu'en l'an III, les Clubs (le public assistait aux réunions)... y ont pris une large part*
- « *le caractère aristocratique et bourgeois des loges ne fait aucun doute* », les orientations prises par la révolution (l'abolition des priviléges, par exemple) ont immanquablement généré la *dispersion politique des francs-maçons* et un déclin structurel, *ce qui n'est pas compatible avec une action cohérente*
- Les maçons nobles, ceux qui faisaient partie de l'armée ou du clergé émigrèrent ou passèrent à la contre-révolution,
- *Quant à la bourgeoisie maçonnique, elle se dispersa : si certains suivirent le courant, d'autres passèrent plus au moins vite à la contre révolution. L'idéologie de la fraternité ne résista pas devant les dures réalités de la lutte des classes.*
- Pendant la Convention, des maçons rejoignirent le camp des Montagnards, d'autres, celui des Girondins...
- Etc.

Dans « *Franc-maçonnerie et Révolution française :*

*vers une nouvelle orientation historiographique* »,

Eric Saunier écrit en 2002 :

réalités de la période, les résultats de quarante années de recherche ont clairement démontré « l'éclatement des comportements politiques » des frères pendant la période révolutionnaire et mis en évidence une évolution institutionnelle chaotique marquée par un lent déclin structurel à partir de 1791, puis une véritable déliquescence entre la Terreur (la difficile survie de la maçonnerie parisienne au sein du *Centre des Amis*, l'unique atelier qui parvint à fonctionner en réunissant les débris des loges progressivement détruites, en constitue le signe fort) et le coup d'État du 18 Fructidor

date. L'activité des rares ateliers qui survivent sous la Terreur, loin de montrer le bien-fondé de la continuité évolutive entre les loges maçonniques et les nouvelles sociétés politiques à laquelle croyait Cochin, illustre la manière dont les loges furent pénétrées par la culture révolutionnaire. De Toulouse <sup>36</sup>et de Paris <sup>37</sup>, où l'on observe, par le biais des discours et des règlements, les modifications profondes des pratiques dans les loges révolutionnées au Havre où des radicaux vont jusqu'à

Quant à la question de la dimension individuelle de la démarche initiatique, elle est proprement ignorée, alors qu'elle tend à invalider l'idée de la fabrication d'une idéologie commune que les thèses successives valorisent. La variété des interprétations des vérités offertes à l'initié par l'approche symbolique, la multiplicité des rites qui caractérise la maçonnerie des Lumières et, peut-être plus encore, la pratique d'un langage original qui reste avant tout un métalangage ouvert à toutes les échappées individuelles, cela reste pourtant un facteur clef pour permettre une compréhension globale d'une démarche peu compatible avec les présupposés sur lesquels s'appuie la thèse du complot. De ce point de vue,

*Source : « Cahier d'Histoire » - Openedition Journals*

Le « discours » d'Eric Saunier vise à démontrer que la Révolution Française n'a pas pu être le fait d'un complot maçonnique, mais qu'à contrario, la révolution a généré de très profonds changements dans la franc-maçonnerie.

**Plus proche de nous, en Haute-Vienne :**

Extraits de « *Regards croisés sur la France Maçonnique* » Thèse de doctorat – Fabien Bertrand 2009 – Université Bordeaux 2 :

Nous savons en outre, comme Michel Laguionie l'a démontré dans son livre *Histoire des francs-maçons en Haute-Vienne*, que si une bonne part des francs-maçons n'a pas eu à souffrir de la Terreur, d'autres au contraire ont du s'expatrier pour échapper à la guillotine. Ce

Charles I<sup>er</sup> a succédé un Cromwell. Je vote pour la réclusion »<sup>24</sup>. En outre, plusieurs francs-maçons issus de familles limousines nobles sont victimes de la Terreur. Dans le même ouvrage, on apprend qu'en mars 1793, le Comité de surveillance et la société Populaire accusent 29 citoyens limougeauds d'activités contre-révolutionnaires et sur cette liste, l'on remarque, outre l'ancien maire Naurissart, les frères Pétiniaud de Beaupeyrat. C'est

des troubles ayant agité Limoges au cours de l'année 1792. Michel Laguionie établit tout de même qu'en dehors des cas évoqués, une grande part des francs-maçons de Limoges traversera « sans grand dommage les tourments révolutionnaires. La plupart des frères

**Encore plus proche de Rochechouart :** Etienne Rayet, en 1929, reprenant les thèses de Barruel dans « *La petite Vendée dans la région de Rochechouart* » écrit :

tés politiques et religieuses. Il ne faut pas oublier que l'idée républicaine qui commençait à se répandre dans la Société française était une idée toute protestante et maçonnique. Les Huguenots du xvi<sup>e</sup> siècle voulaient établir la République en France; les bourgeois de la fin du xvii<sup>e</sup>, suggestionnés par la maçonnerie, recommencèrent l'entreprise, et, hélas ! réussirent mieux.

Ce qu'il faut donc surtout retenir, comme leçon de l'histoire, c'est que la Révolution et la République sont une revanche du protestantisme, aidé par la maçonnerie, c'est que la République n'est ni française, ni catholique, mais huguenote et étrangère.

Les Loges avaient su recruter de nombreux adeptes, non seulement dans les grandes villes, mais encore dans les moindres bourgades; dans la classe nombreuse, des médecins, chirurgiens, hommes de loi, petits praticiens de village. Aussi avons-nous trouvé sur les papiers officiels et les registres de l'époque révolutionnaire, bon nombre de signatures suivies des trois points de l'ordre maçonnique.

Nous n'irons pas plus loin dans ce chapitre, mais avant de le clore, observons les signatures des Gonneau :



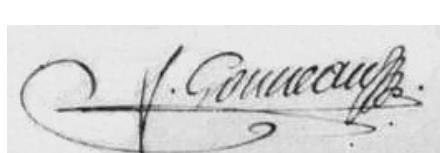
Signature JJB : 1792



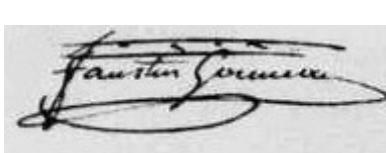
signature JJB Gonneau : 1796



JJB Gonneau : 1810



Signature de L Faustin Gonneau  
Frère de JJB



Signature de Guillaume  
Faustin Gonneau neveu JJB



celle de Louis Bern Lépine  
neveu de JJB

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU**  
**Elu à la Chambre des Représentants**  
**pendant les 100 jours**

## 1<sup>er</sup> mars 1815 – 7 juillet 1815 : les cent jours

1815 0301 Napoléon de retour de L'Île d'Elbe (débarquement à Golfe-Juan)

1815 0320 Napoléon de retour à Paris, entrée aux Tuileries

### 1815 05 16 : Élection des Représentants à la Chambre des 100 Jours :

Les 6 élus du département de la Haute-Vienne à la Chambre des représentants sont :

Par le collège électoral du département de la Haute-Vienne, M. Bachelier, conseiller de la cour impériale ; Guineau, ex-député.

Par le collège d'arrondissement de Bellac, M. Desbordes, juge de paix à Mézières, dans cet arrondissement.

Par celui de Limoges, M. Lomas, avocat, ex-législateur.

Par celui de Rochechouart, M. Gonneau, juge de paix de ce canton.

Par celui de Saint-Yrieix, M. Sulpuy, médecin, maire de Saint-Yrieix.

*Source : « Journal des débats politiques et littéraires » 18150526 - BNF*

Tous se connaissaient, mais JJB connaissait particulièrement Jean François Desbordes (né 27 09 1769, Bellac - DC 21 12 1828). JJB et son frère Faustin Gonneau étaient témoins de son mariage à Rochechouart, le 11 janvier 1794, avec Françoise d'Argence (qui était emprisonnée aux Jacobins du Chatenet à Rochechouart comme fille de noble. Un mariage permettait sa libération !).

*Voir « Rochechouart » par l'Abbé Duléry p. 274 et « Histoire de Rochechouart » d'Adrien Grézillier p 210.*

Jean-Jacques-Benoît connaissait bien également Me Pierre Dumas (voir ci-dessus).

### Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889 (Adolphe Robert et Gaston Cougny)

Représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rochechouart (Haute-Vienne) le 20 mars 1760, de René Nicolas Gonneau, receveur au château de Rochechouart et de Marguerite Goursaud, mort à Rochechouart le 9 mai 1829, il était juge de paix du canton de Rochechouart, lorsqu'il fut élu (16 mai 1815) par cet arrondissement, et avec 28 voix sur 35 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Gonneau rentra dans la vie privée après la courte session de cette assemblée.

*Source : Assemblée Nationale*

Si l'on en croit Me Cahier (dans son témoignage au procès de 1816, voir ci-après) la session de cette assemblée fut d'autant plus courte pour JJB qu'il était malade à cette période et qu'il n'aurait assisté qu'à la/aux dernière/s séance/s (« *et j'ai su qu'il ne parut à l'assemblée qu'à l'époque où il fut question de la déchéance de Buonaparte* »)

## 18 juin 1815 : bataille de Waterloo

## S22 juin 1815 : 2<sup>ème</sup> Abdication de Napoléon

# **La conspiration de 1816**

## Déroulement des faits (résumé succinct) et implication de JJB Gonneau

### 1 - Selon la version très officielle du Moniteur, enregistrée lors du « Procès des auteurs et fauteurs de la conspiration de 1816 » qui s'est déroulé à la Cour Royale de Paris Du 27 juin au 7 juillet 1816

Source : « Le moniteur » du 27 juin 1816 et des jours suivants - BNF

La conspiration trouve son origine dans le quartier Saint-Sauveur, à Paris, en février 1816 lors de rencontres entre :

- Jacques Pleignier, 35 ans, natif de Bezouville en Moselle, corroyeur, habitant au 9, rue du petit Lion St Sauveur (**voir plan, n°1**)

et

- Nicolas Charles Léonard Carbonneau, 36 ans, natif de Pont-Levêque dans le Calvados, maître d'écriture, habitant au 8 de la rue Pavée St Sauveur (**voir plan, n°2**).

Leur projet : Faire périr le Roi et la famille royale et renverser le gouvernement.

Premières mesures : rallier à leur projet tous les ennemis de l'autorité royale. Pour cela, ils décident d'imprimer des cartes, qui seront distribuées aux « associés », comme moyen de reconnaissance et de dénombrement et une proclamation (qui aura pour titre : « *Organisation secrète des patriotes de 1816* ») indiquant l'existence et le but de la conspiration.

Les cartes seront numérotées et frappées d'un timbre, moyen de reconnaissance, portant les mots « Union, Honneur, Patrie » et « 1816 ».

Pour réaliser ce timbre, il est fait appel à Edme-Henri-Charles Tolleron, un ciseleur du quartier du Marais, que connaît Carbonneau. Toléron s'implique rapidement dans le projet de conspiration.

5000 cartes seront distribuées ou déposées dans plusieurs points de la ville (Palais-Royal, Bourse, cafés, cabarets, lieux de débauche et de prostitution...).

La proclamation fut rédigée. C'était un appel à la guerre civile et à l'élimination de la famille royale. Puis, une « planche » d'impression fut réalisée par Charles, un imprimeur, avec l'assistance de Lefranc. 1000 exemplaires furent imprimés par Pleignier et Carbonneau avec des moyens rudimentaires. 500 furent répandus dans Paris et dans les provinces.

L'un de premiers points de distribution des cartes et proclamations fut la boutique d'un bottier, rue Neuve des Petits-Champs. La « femme Picard » épouse du bottier, s'impliqua dans la conspiration. Elle rallia Desbeaunes à la cause ainsi que les Bonnassier père et fils (des parents) et Tolléron en fit de même, début mars, avec Dervin et Scheltien.

Le bureau de Jacques Oseré, écrivain, cour de la Sainte-Chapelle (**voir plan, n° 3**) devient le lieu de rdv ordinaire des conjurés. Tolléron connaît Jacques Oseré et l'un de ses 3 frères, ils ont été prisonniers ensemble, à la Force en août 1815, comme anciens fédérés.

Jean-Justin Descubes de Lascaux (originaire de Saint-Cyr, canton de St Laurent-sur-Gorre), connaît l'un des frères Oseré. Descubes est également un ami de Gonneau. Fin mars 1816, Descubes se rend au bureau Oseré et y amène JJB. Ce jour là Emmanuel Oseré les informe de l'existence du complot au cabaret des arcades tenu par Sourdon (**voir plan, n° 4**).

Le 14 avril, Descubes retrouve les frères Oseré au bureau de Jacques. Il y fit connaissance de Scheltien.

Le vendredi 26 avril, toujours dans le bureau de Jacques Oseré, Descubes (qui avait laissé Gonneau, qui l'accompagnait, dans la cour de la sainte Chapelle) retrouve Henri Oseré, Dervin et Scheltien. Tous se rendent au cabaret de Sourdon (en ordre dispersé). Gonneau y est déjà. Descubes présente JJB comme un des « bons » représentants de la chambre de Bonaparte et comme son ami en qui on peut avoir confiance et devant qui on peut parler sans crainte. Et on parle alors (2 ou 3 heures de conversation !) des moyens à mettre en œuvre pour la réussite du complot (surtout Scheltien) et des modalités d'attaque du château des tuilleries (voir plan). Descubes se serait proposé pour le commandement d'un escadron ou d'un bataillon si nécessaire. Il est question de l'élimination de la famille royale et de la mise en place du fils de Napoléon. Ce jour là Gonneau « *parle peu et approuve tout* ». A la demande de Descubes, Henri Oseré lui donne l'adresse d'un certain Bellaguet qui serait au courant de tout.

On décide de quitter le cabaret Sourdon, jugé peu sûre pour se rendre chez un marchand de vin de la rue Calandre « au sacrifice d'Abraham » (voir plan, n° 6). Ce lieu fut choisi pour les réunions à venir. Puis, Descubes, Gonneau et Scheltien partent ensemble en direction du pont au change par la rue La Barrillerie (voir plan, n° 5). Descubes décide de rencontrer rapidement Bellaguet. Laissant Gonneau il se rend immédiatement chez Bellaguet. Selon Descubes au procès, il n'apprit pas grand chose de Ballaguet mais lui aurait donné rdv chez Gonneau, rue de l'Arbre Sec (voir plan, n° 8), pour le jeudi suivant (le 2 mai à 8h du matin). De retour chez lui (voir plan, n° 7), il en informe JJB par lettre.

Le 1<sup>er</sup> mai et les jours suivants, tous les « patriotes » furent arrêtés.

Du 27 juin au 7 juillet 1816, a lieu le procès des 28 prévenus. Les « auteurs et fauteurs de la *conspiration de 1816* » furent jugés devant la cour d'assises du département de la Seine.

Me Cahier\* avocat général à la cour de cassation témoigne en faveur de Gonneau, il affirme que Gonneau n'avait participé à des réunions des conjurés que pour l'informer et déjouer la conspiration. Il ne réussira pas toutefois à influencer le jury.

\*Cahier était invité au mariage de JJB, son épouse était une amie de Jeanne Mabille (voir ci-dessous). Il connaît JJB depuis 1787 ou 1788, année du mariage.

Le verdict tombe le 7 juillet 1816.

Pleignier, Carbonneau et Tolleran sont condamnés à la peine capitale, Gonneau à dix années de réclusion et :

**Sourdon, Descubes, Gonneau et Philippe à dix années; Henry Oseré et Bonnassier père à huit années; Boimassier fils à six années; et Jacques Oseré à cinq années de réclusion, au carcan, à rester, après l'expiration de la peine, toute la vie sous la surveillance de la haute-police, en fournissant un cautionnement de 1000 fr.**

Ils furent ensuite tous condamnés en outre aux frais du procès, frais énormes qui ruinèrent complètement ceux d'entre eux qui possédaient quelque ressource.

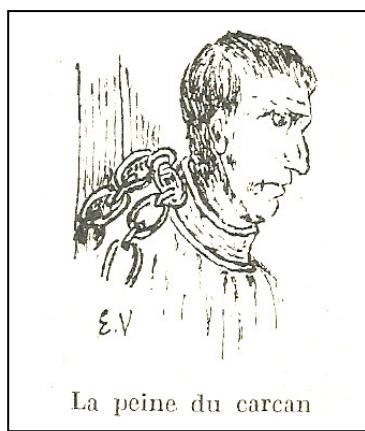
Source : « *Les quatre sergents de La Rochelle* » - Jules Beaujoint 1890-1892 - BNF

On verra plus loin, qu'à sa mort, JJB était totalement démuni.

La sentence est appliquée le 27 juillet pour Pleignier, Carbonneau et Tolleron, qui, place de Grève (aujourd’hui place de l’Hôtel de Ville), eurent successivement le poing coupé et la tête tranchée.

Quatre jours après ce triple supplice, le 31, Sourdon, les deux Bonnassier, père et fils et ceux de la même peine qui devaient subir la peine du *carcan*, étaient exposés sur un échafaud, place du Palais de Justice. Au nombre de ces hommes ayant tous le collier de fer au cou, on remarquait à l’un des poteaux faisant face à la grille du Palais, un ancien magistrat, le sieur Gonneau, ce membre de la Chambre des représentants que le hasard d’une rencontre avec le chef de bataillon en demi-solde Descubes de Lascaux, aussi condamné et attaché au poteau voisin, avait amené chez le marchand de vin Soucnon, au moment où Scheltien proposait de faire sauter les Tuilleries ; Gonneau avait fait assigner, pendant le procès, M. Cahier,

Source : « *Les quatre sergents de La Rochelle* » - Jules Beaujout 1890-1892 - BNF



## 2 – Seconde version :

De nombreux auteurs ont accusé M. Decazes, Ministre de la police générale et M. Anglès, Préfet de police à Paris d'avoir infiltré des espions provocateurs dans les milieux où gravitaient les mécontents, les nostalgiques de la révolution ou de la république. Scheltien, aurait été le provocateur et l'indic, dans la « conspiration » des « patriotes de 1816 ».

En 1820, on lit dans « *Mercuriale à M. le comte de St Aulaire sur son pamphlet apologétique de M. le Duc Decazes...* » :

La France entière connaît la conspiration des *patriotes de 1816*, qui fut déférée à la Cour de Paris, au mois de mai 1816. Je m'abstendrai d'émettre mon opinion sur cette conspiration, comme sur celle dite de l'*épingle noire*; mais tout le monde sait que c'est M. Decazes, Ministre de la police générale, qui a livré ou fait livrer à la justice ces prétendus *patriotes* conjurés, et qu'ils y ont été juridiquement

Source BNF

En 1821, dans un document intitulé : « *Adresse aux chambres. La police sous MM les ducs De Cazes, comte d'Anglès et baron Mounier...* », Jean-Baptiste Magloire écrit :

**Pleignier ne cessait d'informer M. Decazes des propositions et des projets de cet espion qu'il ne connaissait pas, si déterminé à faire un coup de main sur le château, et il recevait des *gratifications*, pour le service qu'il rendait à la chose publique.**

Jean-Baptiste Magloire prétend que Pleignier était à la solde de Decazes (le Ministre), Scheltien (l'espion dont il est question dans le texte ci dessus) étant également au service de Decazes.

En 1890, sous forme de roman « *Les quatre sergents de La Rochelle* », Jules Beaujoint écrit, au sujet de l'affaire « des patriotes de 1816 » :

M. d'Anglès, le préfet de police, voyant l'horizon noir, était disposé à provoquer les événements plutôt que de les attendre.

Il était dans ces dispositions, quand un nommé Scheltein, qui avait été renvoyé et qui désirait rentrer en grâce, lui signala l'existence, à Paris, d'une association qu'il qualifia de société secrète.

En définitive, il n'y avait, dans le fait qu'il incriminait, rien de séditieux, il n'y avait ni association ni société secrète. Il s'agissait de la distribution d'un signe de ralliement pour les patriotes, les bons Français, en cas d'événements.

Dans un article intitulé « *Les malheurs d'un demi-solde* », paru dans la « *Revue des deux mondes* » en août 1964, le Dr Adrien Grézillier, historien de Rochechouart écrit :

quartier du Palais Royal, repaires des conspirateurs... et des policiers. « On fit alors, dit Paul Lacroix, un déplorable abus d'une des plus malhonnêtes expériences de cette police occulte, conçue et organisée par Fouché. On se servit d'agents provocateurs pour forcer les ennemis de la monarchie à se compromettre, à se trahir, à se livrer eux-mêmes : de là tant de prétextes à complots, tant de sociétés secrètes, tant de monstrueux procès criminels, tant de condamnations iniques. » Le rôle de la police fut de rallier entre elles toutes ces individualités mécontentes et hostiles, pour les amener à former des corps saisissables et justiciables des tribunaux. Le premier et le plus important de cette affiliation bonapartiste ce fut la conspiration dite des « Patriotes de 1816 ». Ce complot était monté de toutes pièces par un certain Scheltien, ancien mouchard de l'Empire, épuré en 1815, stylé depuis, par un.....

## Quoiqu'il en soit, Jean-Jacques-Benoît Gonneau fut condamné.

### Février 1818, JJB est gracié

1818\* JJB profite des actes de clémence de Louis XVIII, il est gracié de même que Descubes  
(source : « *Histoire de la Restauration* » - Viel-Castel - Tome 6)

ment, obtinrent leur liberté par l'intervention du duc d'Angoulême. La même faveur fut accordée au chef de bataillon Descubès et à l'ancien représentant Gonneau, condamnés à la déportation dans l'affaire des patriotes de 1816. Beaucoup d'autres condamnés politiques furent traités avec la même indulgence.

\*Le 18 février 1818 selon A. Grézillier dans « *Les malheurs d'un demi-solde* ».

### Quels étaient les liens qui rapprochaient Jean-Jacques-Benoît Gonneau et Jean-Justin Descubes de Lascaux ?

Dans le compte-rendu du procès des patriotes on peut lire :

» **Descubes de Lascaux, ancien chef de bataillon d'état-major, autrefois employé à Saint Cyr avec le capitaine Oseré, fréquentait le bureau de Jacques. Vers la fin de mars, il y mena un de ses amis nommé Gonneau, ancien magistrat, destitué en 1814, et membre de la Chambre dite des Représentants en mai et juin 1815.**

En 1816, Jean-Justin de Lascaux à 32 ans et Jean-Jacques-Benoît Gonneau 57. Le premier est originaire de Saint-Cyr (canton de Saint-Laurent-sur-Gorre), l'autre, de Rochechouart.

Selon le Dr Grézillier, toujours dans son article « *Les malheurs d'un demi-solde* », qui relate les mésaventures de Jean-Justin Descubes de Lascaux :

C'est notre **Jean-Justin de Lascaux**. La consternation dut être grande à Lascaux quand les Annales de la Haute-Vienne publièrent la liste des inculpés dont Jean-Justin, le benjamin, hier encore l'honneur de la famille. A côté de lui figurent un autre officier, Louis-François Despommiers-Debeaune, trente ans, en demi-solde, ex-garde du corps de Monsieur, et un compatriote, Jean-Jacques-Benoit Gonneau, âgé de cinquante-sept ans, propriétaire, « ex-membre » de la Chambre des représentants de Buonaparte, né à Rochechouart. C'était certainement une vieille relation de la famille de Lascaux.

### Plusieurs certitudes :

En 1792-1796, **Charles Descubes de Lascaux** (né le 26 12 1745), **père de Jean-Justin**, est **membre du Conseil Général de la commune de St Cyr** (entre autres charges, il est élu au sein de ce conseil pour dresser les actes d'état-civil 1792-1796) alors que JJB est membre du Directoire du District de Saint-Junien (après avoir été maire de Rochechouart).

En 1810, **Charles Descubes de Lascaux** était membre du collège électoral de l'arrondissement de Rochechouart, comme l'était également **Jean-Jacques-Benoît Gonneau**.

*Source : « Annales de la Haute-Vienne » – Mardi 6 novembre 1810 – BFM Limoges.*

Ces 2 informations étant attestées, on pourrait déjà affirmer que JJB connaissait Charles Descubes.

Une troisième information concernant **Charles Descubes de Lascaux** nous est fournie par le Dr Grézillier, qui renforce cette affirmation :

Personnellement le maître de Lascaux avait dû fournir de sérieuses garanties de civisme, car en 1793, il était Capitaine des grenadiers de la Garde nationale du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre.

*« Les malheurs d'un demi-solde »*

Il y avait également des Descubes à Rochechouart. Un Descubes de Lolière faisait partie de la première municipalité, en février 1791, il était l'un des 12 notables choisi par les électeurs alors que JJB Gonneau avait été élu maire. Lors du renouvellement de la municipalité, le 2 décembre 1792, Descubes père et fils sont élus. Jean-Baptiste Descubes (le fils, né en 1762, qui était étudiant en droit en 1791) est élu procureur de la Commune de Rochechouart. Ce dernier fait partie de la dizaine de citoyens Rochechouartais qui, le 7 avril 1793, se présentent devant la municipalité pour solliciter l'autorisation de fonder une société ; « *le club des amis de la République* ». On retrouve son nom dans un procès verbal de la fête du 14 juillet an VI de la république (1798), il est alors commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel.

*Source : « Bulletins de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart »*

Jean-jacques-Benoît Gonneau ne pouvait pas ne pas connaître Jean-Baptiste Descubes. Mais, ce Descubes était-il parent avec Charles Descubes de Lascaux et son fils ??

Le Dr Grézillier poursuit :

**L'un avait-il entraîné l'autre dans les rangs des patriotes de 1816 ? Ou s'y étaient-ils rencontrés fortuitement ? Ce sont des conjectures.**

On sait avec certitude que c'est JJ Descubes qui a présenté JJB Gonneau aux patriotes de 1816 (voir ci-dessus).

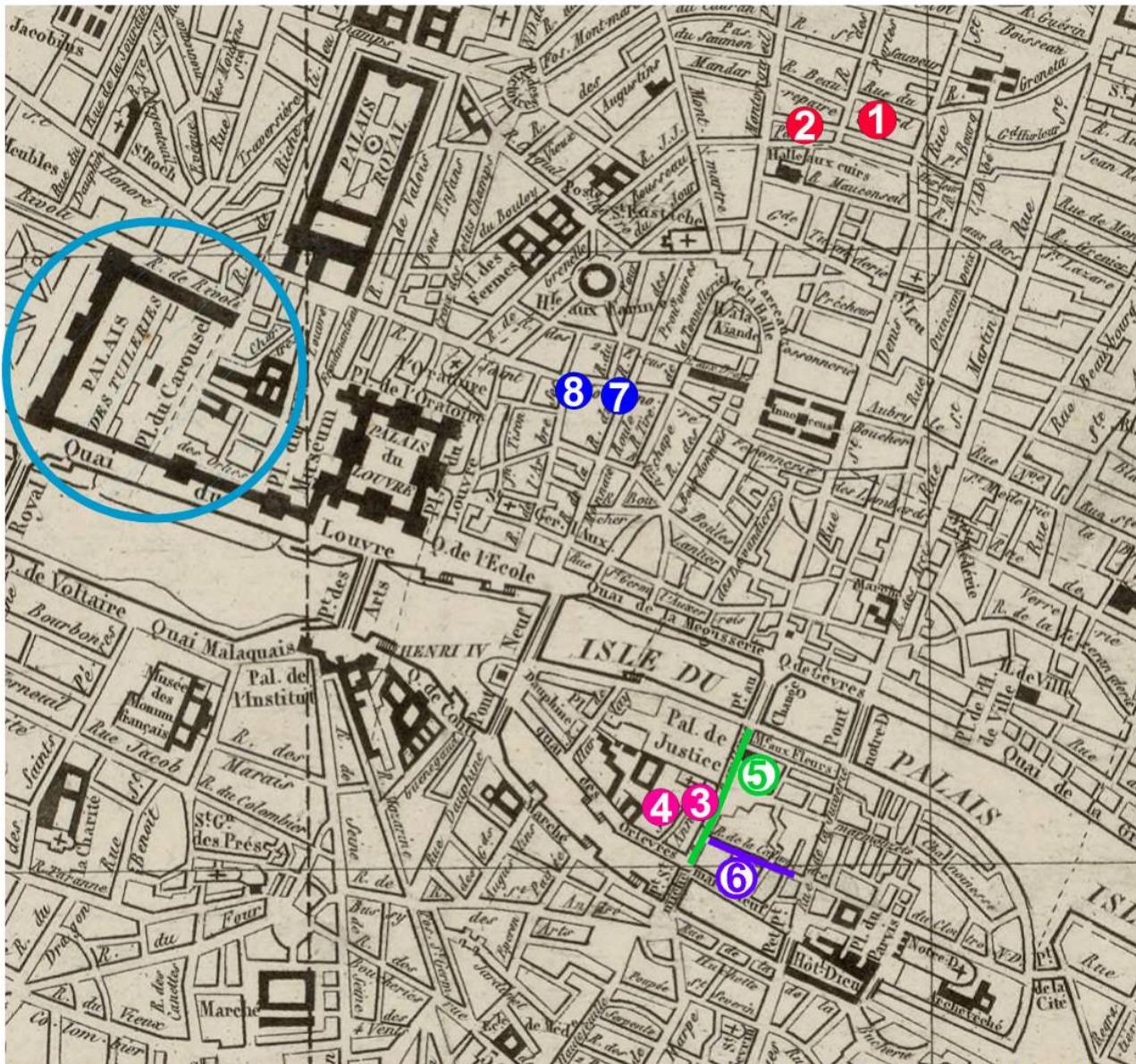
Pour ajouter aux conjectures du Dr Grézillier :

- que fait JJB Gonneau à Paris au mois de mars 1816, alors qu'il est sans emploi et que sa famille vit à Rochechouart ? Pourquoi n'est-il pas rentré en Limousin au terme de son mandat à la Chambre des représentants ?

- Descubes et Gonneau se sont-ils trouvés fortuitement à Paris ??

Un élément de réponse : leurs logements respectifs à Paris sont situés à quelques dizaines de mètres l'un de l'autre. Le hasard ??

## Carte des lieux d'implication de Descubes et Gonneau dans la conspiration de 1816



Fond de plan : "Plan Géographique Topographique et Historique de la Ville de Paris" - Garny 1817 - BNF

- 1 Domicile Pleignier  
9, rue du Petit Lion St-Sauveur
- 2 Domicile Carbonneau  
8, rue pavée St-Sauveur
- 3 Bureau Jacques Oseré  
4, cour de la Ste Chapelle
- 4 Cabaret Sourdon  
Arcades St Anne
- 5 Rue de la Barillerie
- 6 Rue de la Calandre

- 7 Domicile Descubes  
61, rue d'Anjou St Honoré
- 8 Domicile JJB Gonneau  
64, rue de l'Arbre Sec



Palais des Tuilleries

**Jean-Jacques-Benoît GONNEAU**  
**Sa vie privée**

## 1788 (?) - Son mariage

Jean-Jacques-Benoît épouse Jeanne Mabille en 1787 ou 1788.

Selon les dires de Me Cahier avocat général à la cour de cassation, témoin lors du procès de 1816, Jeanne Mabille était l'amie de son épouse et la fille d'un « *magistrat des colonies* ».

C'est à l'occasion du mariage entre Jean Jacques Benoît Gonneau et Jeanne Mabille que Maître Cahier a fait la connaissance de JJBenoît.

Nous n'avons pas trouvé trace de l'acte de ce mariage dans les registres paroissiaux consultés (Rochechouart et paroisses de la Vienne).

Par contre, l'acte de divorce du 18 12 1800 nous donne les informations suivantes :

et de Jeanne Isabelle Delapine aussi majorale âgée de quarante sept ans veuve auz armoiries d'argent au chef de la vigne le tronc d'auant aux huit feuilles d'herbe et cinquante trois feuilles d'auant aussi au chevron d'argent de la haute vigne, fille de

son souverain et de l'église et de sonne marguerite (gouverneur). <sup>de la faute de</sup>

Jeanne Mabille Delépine serait née à Mirebeau, dans la Vienne, le 3 août 1753 (47 ans en 1800), de Louis Mabille Delépine et Marguerite Gonneau.

Dans le registre paroissial de Mirebeau pour l'année 1753, on trouve :

que j'ouvrirai ce neuf, le 11-6-1773  
francoise née d'hyper  fille de m<sup>me</sup> l'ame Macé de  
la medecine Gonneau Son parrain est M<sup>me</sup> francois  
de la bussière et la marraine marie anne Castier maie, carter  
de la ville de Lure 

Source : Archives Départementales de la Vienne

Françoise Mabille, née le huit août 1753 de Louis Mabille et Marie anne<sup>e</sup> Gonneau.

On constate donc un triple hiatus, ce n'est pas Jeanne Mabille mais Françoise qui est née en août à Mirebeau, pas le trois, mais le 8 août, pas de Marguerite, mais de Marie anne Gonneau.

# Origine de la famille Mabille Delépine

Une analyse plus fine des registres de paroisses de la Vienne ont permis de préciser l'arbre généalogique des Mabille Delépine :

1/ **Jacques Mabille** (« de la paroisse royale de Versailles ») et **Melle Masson**, parents de Louis Mabille qui suit, (*source acte mariage 17200201ci-dessous*)

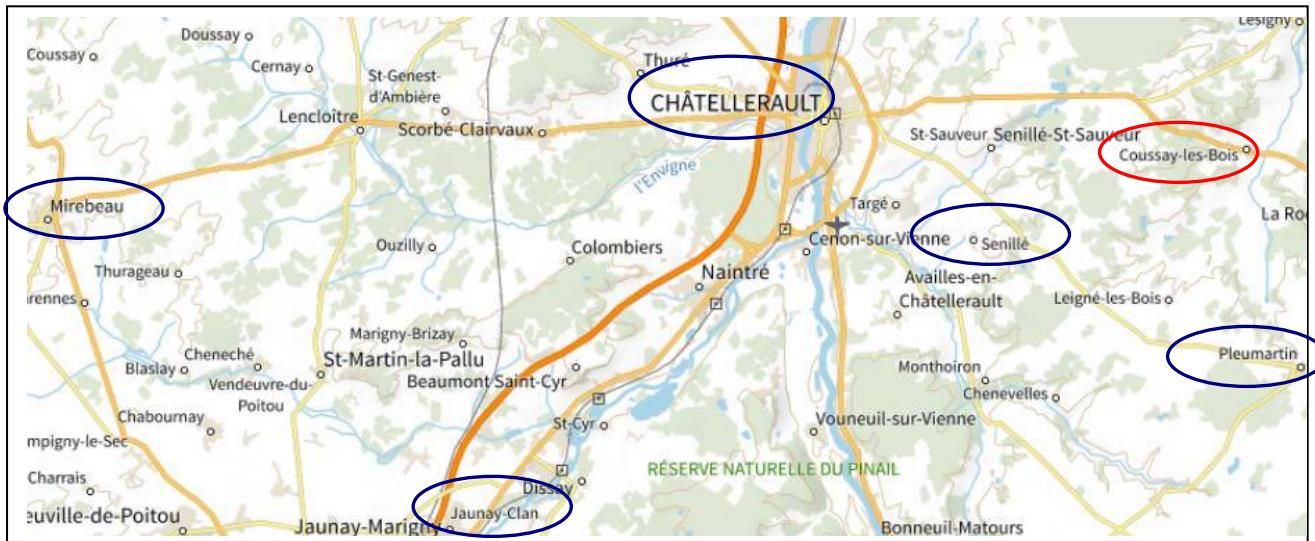
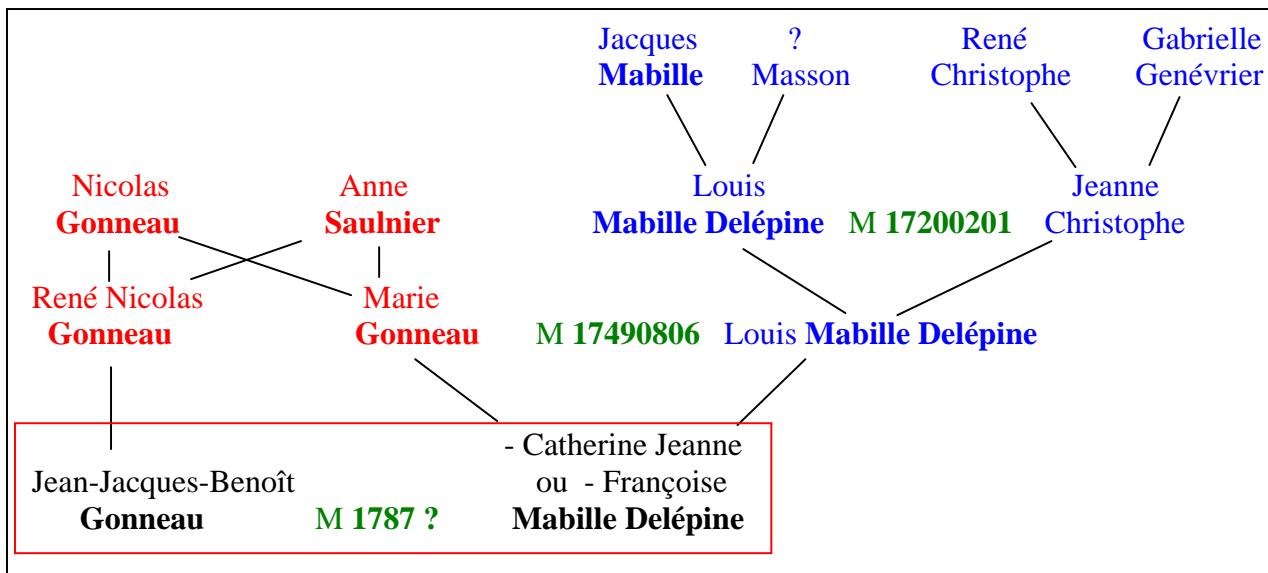
2/ **Louis Mabille Sr delespine**, lieutenant de gabelle au département de Tours demeurant paroisse de Pouanlay, et **Jeanne Christophe** (*acte de mariage du 1<sup>er</sup> février 1720, paroisse de Chalais dans la Vienne – Source AD 86*), parents de Louis Mabille Delépine qui suit,

3/ Louis Mabille Delépine et Marie Gonneau, (source : acte mariage 17490806, paroisse de Senillé près de Châtellerault- AD 86)

4/ de ce mariage, sont nés :

- Françoise Mabille, le 8 août 1753 à Mirebeau, Vienne
- Catherine Jeanne Mabille, le 20 février 1756 à Jaunay Clan, Vienne
- Roger Mabille, le 30 octobre 1758 à Chatellerault, Vienne
- Louise Lé... Sophie Mabille, le 27 septembre 1760 à Jaunay Clan, Vienne.

Traduction graphique de l'arbre généalogique de la famille :



Source : fond de plan IGN (Institut Géographique National – site Géoportail)

Parmi les interrogations soulevées, Jeanne Mabille épouse de JJB est-elle Françoise née en 1753 à Mirebeau (qui aurait changé de prénom comme c'était parfois la pratique ?), ou Catherine Jeanne Née en 1756 ??

Une autre information d'importance, donnée par l'acte de mariage de Marie Gonneau, cette dernière était fille de Nicolas Gonneau et d'Anne Saulnier, qui étaient également les parents de René Nicolas Gonneau et les grands parents de Jean-Jacques Benoît.

La conclusion est simple (sauf erreurs dans les registres paroissiaux) :

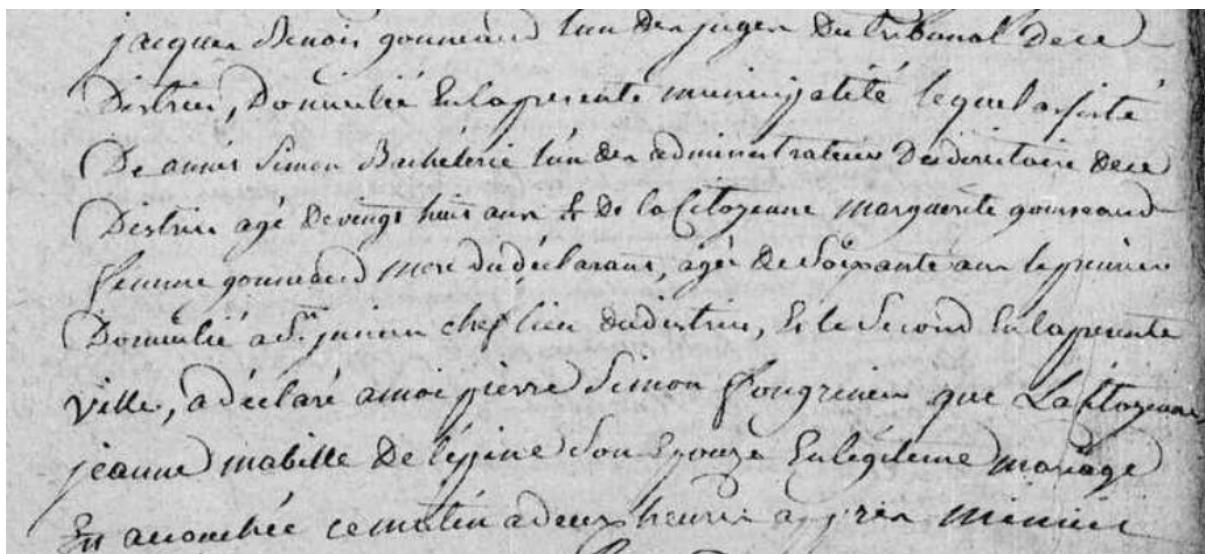
**Jean-Jacques-Benoît Gonneau a épousé sa cousine germaine Jeanne Mabille !**

## 27 avril 1789

Jeanne était présente au mariage de Françoise Gonneau (sœur de Jean Jacques Benoît) avec Antoine De la Croix Lagrange, célébré le 27 avril 1789 à Rochechouart. Elle était signataire de l'acte sur le registre paroissial.

## 1793 - Naissance de sa fille

Le 26 août 1793, Jeanne Mabille Delépine-Gonneau, à 40 ans, donne naissance à Louise Marguerite Gonneau.



jeanne Benoit, gonneau, à la députation du tribunal de ce  
District, domicilié à la garenne, maire, j'atteste le fait suivant  
Ce jour, Simon Buthier, l'un des administrateurs du district de ce  
District, âgé de vingt-huit ans et de la citoyenne Marguerite gonneau  
femme gonneau, mère du district, âgée de soixante ans, la garenne  
Domicilié au jumain, chef-lieu du district, le le second la garenne  
ville, a déclaré à moi, Pierre Simon Goursaud, que la citoyenne  
jeanne Mabille de l'épouse, son épouse, a légitime mariage  
Et au nom de ce district, à deux heures après minuit

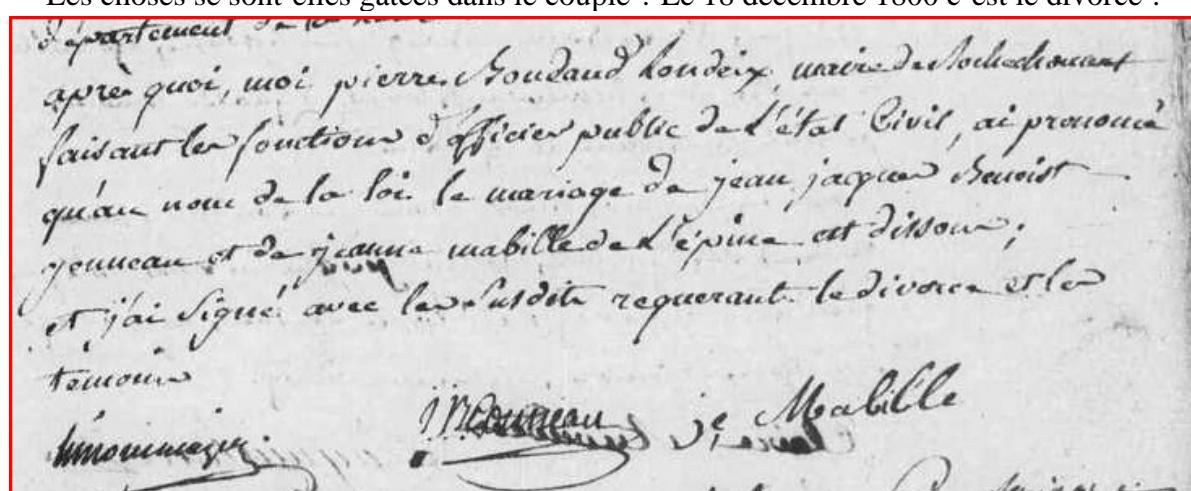
Source : AD 87

## 1794 12 mai

René Nicolas Gonneau, le père de Jean-Jacques-Benoît décède le **12 mai 1794** à Rochechouart.  
Dans l'acte de DC, **JJB est domicilié à LIMOGES**.

## 1800 - Son divorce

Les choses se sont-elles gâtées dans le couple ? Le 18 décembre 1800 c'est le divorce !



après quoi, moi, Pierre Simon Goursaud, juge, maire du district de ce  
District, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé  
qu'en vertu de la loi, le mariage de Jean-Jacques Benoit  
Gonneau et de Jeanne Mabille de l'épouse est dissous;  
et j'ai signé avec l'autorité requérant, le divorce et les  
témoin  
Signature de Jeanne Mabille

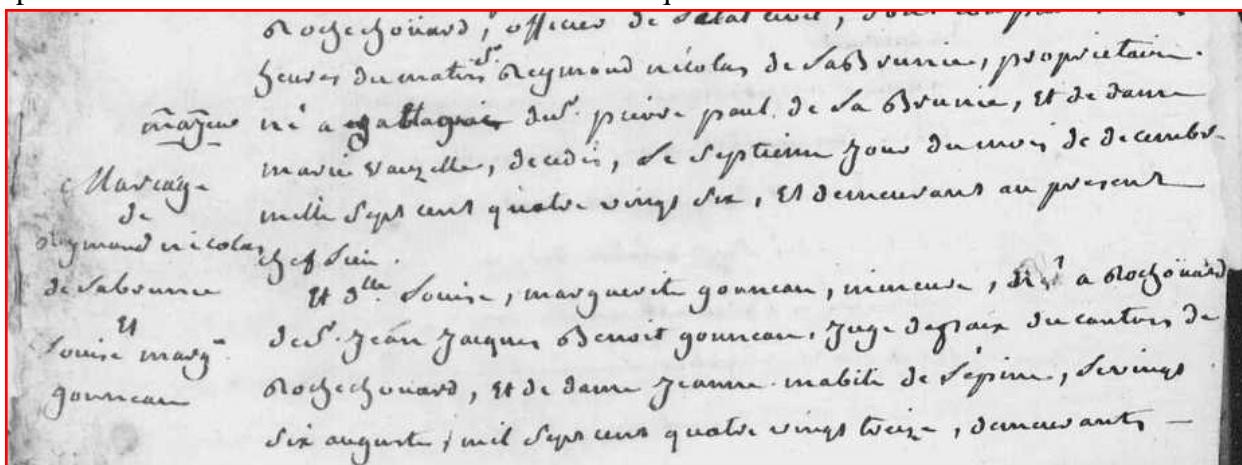
Source : AD 87

## 1804 20 avril

Jean-Jacques-Benoit perd sa mère, Marguerite Goursaud du Belhomme. Elle décède le 20 avril 1804 à l'âge de 75 ans.

## 1808 – le mariage de sa fille - Boischenu

Le 6 décembre 1808, Louise Marguerite (Estelle), la fille de Jeanne et de Jean-Jacques-Benoit épouse *Raimond Nicolas de La Brunie*. Louise n'a que 15 ans.



Le mariage a été célébré le 6 décembre 1808, entre Louise Marguerite, fille de Jeanne et de Jean-Jacques-Benoit, et Raimond Nicolas de La Brunie. Le couple vit ensemble à Boischenu. Louise a quatre enfants : Jeanne, Jean-Baptiste, Marie-Louise et Anne-Louise. Raimond a deux enfants : Jeanne et Jean-Baptiste. Le mariage a été célébré par le juge de paix Jean-Jacques Labrunie, à Boischenu.

Le couple Jeanne-Jean-Jacques-Benoit s'est-il reformé à cette occasion ?

L'acte ci-dessus indique qu'ils vivent ensemble, avec leur fille, à Boischenu.

Ce qui est attesté, c'est que JJB a épousé Jeanne Mabille en secondes noces. Comme pour leur premier mariage, nous n'avons pas trouvé non plus de trace de ce second mariage. Où ont-ils eu lieu ?

Dès lors, il semble que le couple ait vécu ensemble, à Boischenu, jusqu'à la mort de Jeanne en 1827 (exception faite des années 1815 à 1818). Selon l'acte de mariage de Louise-Marguerite, Jean-Jacques Benoît et Jeanne vivent ensemble, avec leur fille, à Boischenu. Puis, l'époux de Louise Marguerite, *Raimond Nicolas La Brunie* vient vivre avec eux.

Leurs petits enfants naîtront et grandiront avec eux en ce lieu.

## 1810-1815 - Ses petits enfants

Louise Marguerite (Estelle), leur fille leur a donné plusieurs petits enfants :

- Jean Jacques Benoît La Brunie : né 1810 07 23 à Boischenu
- Jean Baptiste La Brunie : né 1811 08 21, DC 1811 09 11, à Boischenu
- Marie Louise La Brunie : né 1813 04 23 à Boischenu
- Anne Louise La Brunie : né 1815 05 20 à Boischenu

Paul est nommément indiqué comme héritier dans la « *table des successions* » après le DC de JJB (source AD87) s'agit-il de Jean Jacques Benoît Labrunie ?

## 1814 à 1818 : des années difficiles

Avec l'abdication de Napoléon en mai 1814, puis la promulgation de la charte constitutionnelle de Louis XVIII en juin, c'est le début de grands bouleversements dans la vie de la famille. Le juge de paix est destitué, il devient **agriculteur**. Neuf mois plus tard, l'espoir renait un peu avec le retour de Napoléon « aux affaires » en mars 1815 et l'élection de Gonneau à la Chambre des représentants. **JJB doit partir pour Paris**. Mais il est malade. Il reste à Boischenu. Il ne part que le 25 ou le 26 mai, comme il l'affirme lors du procès de patriotes de 1816 :

**Le président fait amener Gonneau.**  
**D. Y a-t-il long-temps que vous êtes à Paris.**  
**— R. Depuis le 26 mai 1815.**

« Procès des auteurs et fauteurs de la conspiration de 1816 » - Le Moniteur -BNF

Une interrogation : pourquoi JJB est-il resté à Paris après fin juin 1815 et la 2<sup>ème</sup> Abdication de Napoléon ? Pensait-il qu'il pouvait y avoir une ambiance revancharde à Rochechouart ? JJB espérait-il vraiment la chute de Louis XVIII et l'avènement de Napoléon II ? Etait-il prêt à participer à cette chute de Louis XVIII ?

**Arrêté en mai 1816, jugé et condamné en juillet, il est gracié le 18 février 1818 après 22 mois de détention. Il est parti de Rochechouart depuis 2 ans et 9 mois !**

Mais rentre t-il à Boischenu dès sa libération ??

## 1822 - Le décès de sa fille (elle avait 29 ans)

Le 11 juillet 1822, Jean-Jacques Benoît et Jeanne perdent leur fille qui décède à 29 ans à Boischenu. Leur gendre et leurs petits enfants, dont l'aîné à 12 ans seulement et la cadette 7 ans, vivent près d'eux à Boischenu.

## 1827 - Le décès de son épouse

Cinq ans plus tard, le 7 septembre 1827, c'est Jeanne Delépine Mabille qui disparaît. Elle décède à Boischenu, à l'âge de 74 ans. Jean-Jacques Benoît conserve l'usufruit de la propriété de Boischenu (testament Jeanne Mabille du 26 juin et 1<sup>er</sup> décembre 1819).

## 1829 - Son décès

Deux ans plus tard, le 9 mai 1829, Jean Jacques Benoît décède à son tour, dans sa 70ème année. L'acte de DC de JJB, indique la présence à Boischenu de Louis Bernard Lépine, son neveu, comme propriétaire. Ce dernier a hérité du tiers de la propriété lors du DC de Jeanne, sa tante.

Le 22 août 1829, Raimond Nicolas La Brunie règle les frais de succession de JJB (55 centimes), comme représentant légal de ses enfants, Paul (?), Louise et Anne Louise, héritiers de JJB. L'héritage ne consiste qu'en « quelques meubles et hardes », estimés à 207 francs.

*Source : « tables des successions » et « Déclarations de mutations » 1829 n° 191 p. 55 - AD 87*

## La propriété de BOISCHENU

A l'analyse des différents actes d'état-civil la concernant, on peut affirmer que la famille de JJB a vécu plus de 20 ans à Boischenu.

En 1800, il est indiqué dans l'acte de son divorce, que JJB, qui est domicilié à Rochechouart, exerce la profession d'Agriculteur. Dans quelle propriété ??

Boischenu est encore sur la commune de St Jean-de-Vayres et ne sera rattaché à la commune de Rochechouart que le 25 avril 1805.

En 1808, lors du mariage de Louise Marguerite Gonneau, fille de Jean-Jacques-Benoît et de Jeanne Mabille, la famille vit à Boischenu.

Tous les petits-enfants de JJB naissent (et pour certains décèdent) à Boischenu.

Sur l'acte de naissance de l'une d'entre-eux, Anne Louise Labrunie, en date du 1815 05 20 apparaît pour la première fois, Louis Bernard Lépine, percepteur des contributions de la commune de Rochechouart, neveu de Jeanne, né en 1785, propriétaire à Boischenu.

1827 09 07, Jeanne Delépine Mabille décède à Boischenu, à 74 ans. Les petits enfants « *Marie, Jean-Jacques-Benoît et Anne* » Labrunie sont héritiers pour 2/3 de la propriété de Boischenu et d'autres biens meubles. Louis Bernard Lépine, neveu de Jeanne, hérite du tiers restant. Jean-Jacques-Benoît a l'usufruit de tous les biens de Jeanne. *Source : « tables des successions » p 38 et « Déclarations de mutations » 1828 n° 607 p. 178 - AD 87.*

1829 05 09 JJB mort à Boischenu. Louis Bernard Lépine, propriétaire à Boischenu, est l'un des déclarants du DC.

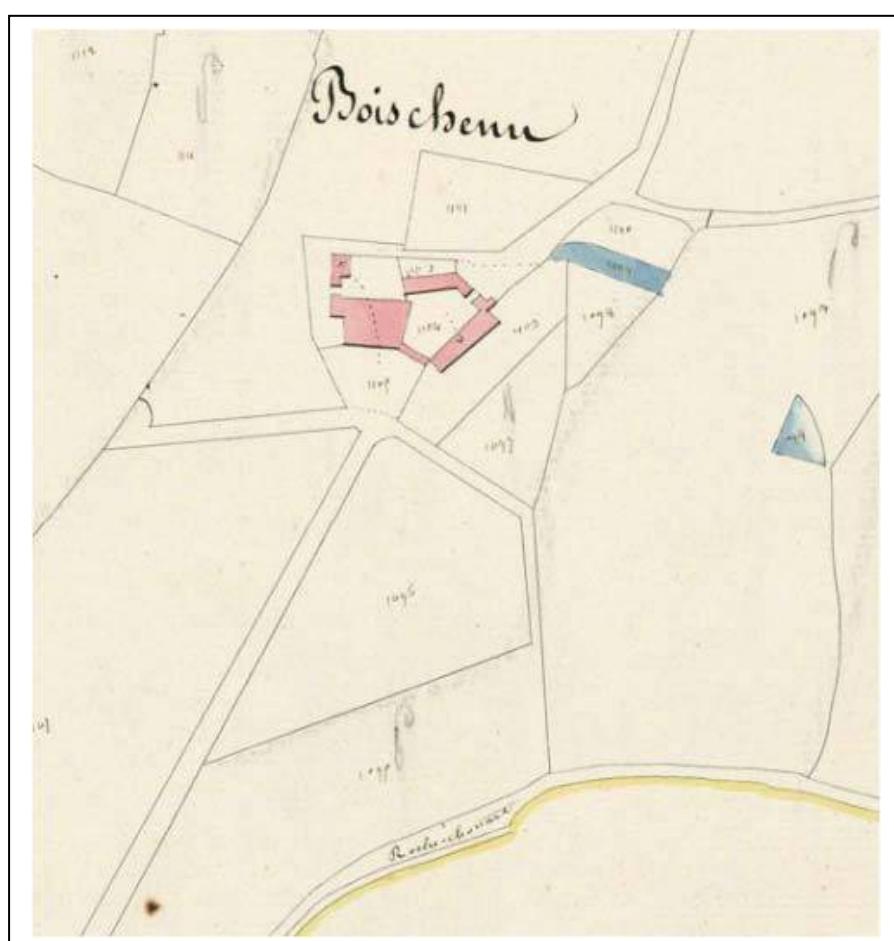
Paul Labrunie et ses sœurs ne sont héritiers que de quelques meubles et hardes, seul patrimoine de JJB.

*Raimond* Nicolas Labrunie, son gendre, est encore domicilié à Boischenu.

Dans le recensement nominatif de 1836, il n'y a plus aucun des membres de la famille Gonneau résidant à Rochechouart, on ne trouve pas non plus Raymond Nicolas Labrunie et ses 3 enfants, pas plus que Louis Bernard Lépine.

A Boischenu, les familles recensées en 1836 sont les Restoueix (colon), les Pasquet (laboureur) et Marie Lévêque (servante).

*Cadastre de 1828 source AD87*



#### *Pour l'anecdote :*

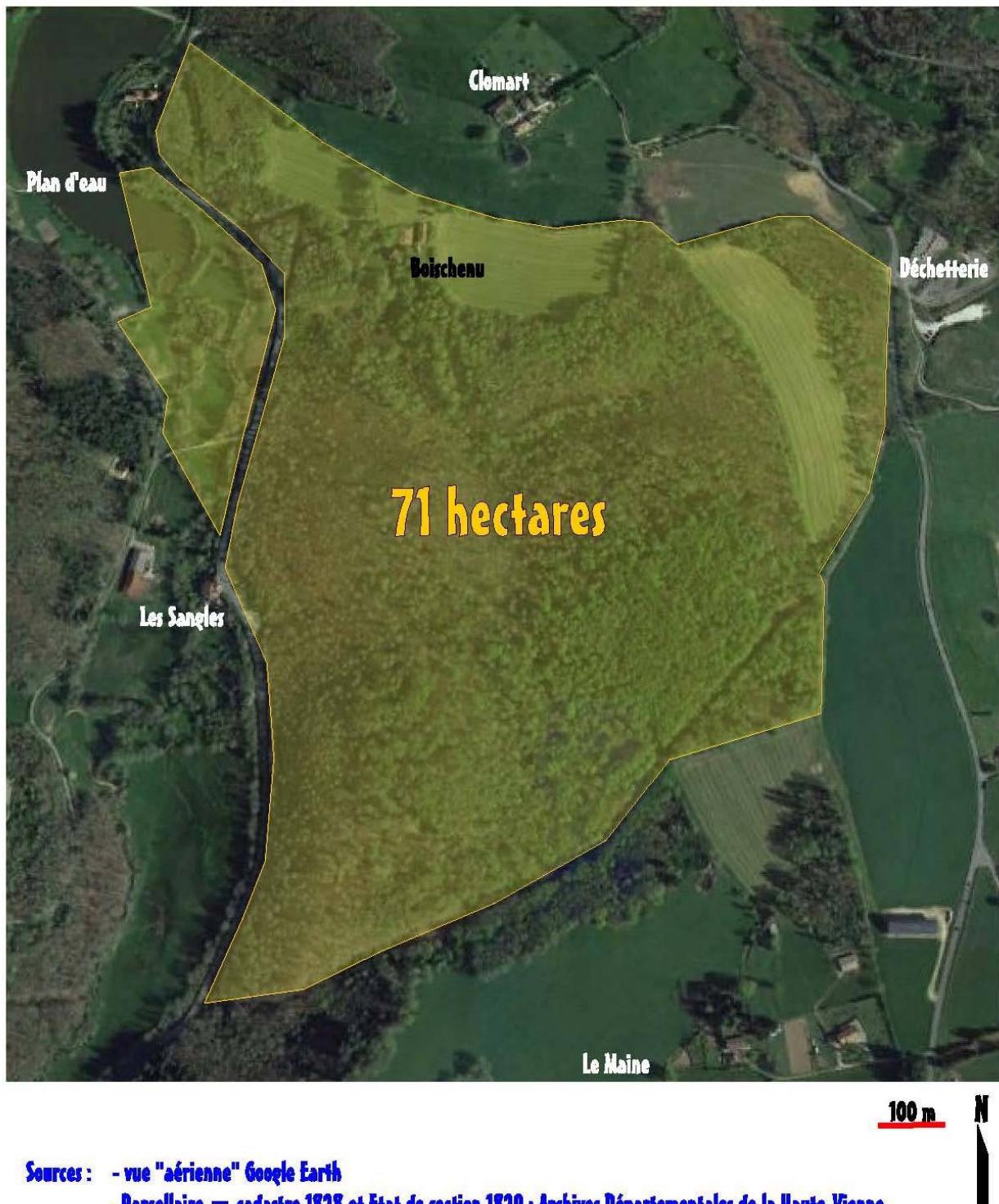
C'est à Boischenu que Marc Louis Marie Poquillon, neveu d'un autre ancien maire de Rochechouart, Marc Louis Poquillon, (maire entre 1855 et 1865) viendra construire l'intéressante maison bourgeoise qu'on y connaît aujourd'hui.

Le frère dominicain Olivier Poquillon, qui participe en 2021 au projet porté par l'UNESCO de reconstruction de Mossoul en Irak (et qui y a accueilli et guidé le président Macron en août 2021) est un descendant de Marc Louis Marie Poquillon. Il a probablement séjourné à Boischenu !

*Voir Le Populaire du centre 20210906*

**Propriétés des GONNEAU  
en 1829  
(au 1<sup>er</sup> cadastre de Rochechouart)**

# 1829 - PROPRIETE GONNEAU Boischenu Rochechouart



Sources : - vue "aérienne" Google Earth  
- Parcellaire = cadastre 1828 et Etat de section 1829 : Archives Départementales de la Haute-Vienne

*Propriété Jean-Jacques-Benoît GONNEAU*

# 1829 - Propriété FAUSTIN-GONNEAU



Sources : - Vue aérienne Google-Earth

- parcellaire : cadastre de 1828 et Etat de Section 1829 (Archives Départementales de la Haute-Vienne)

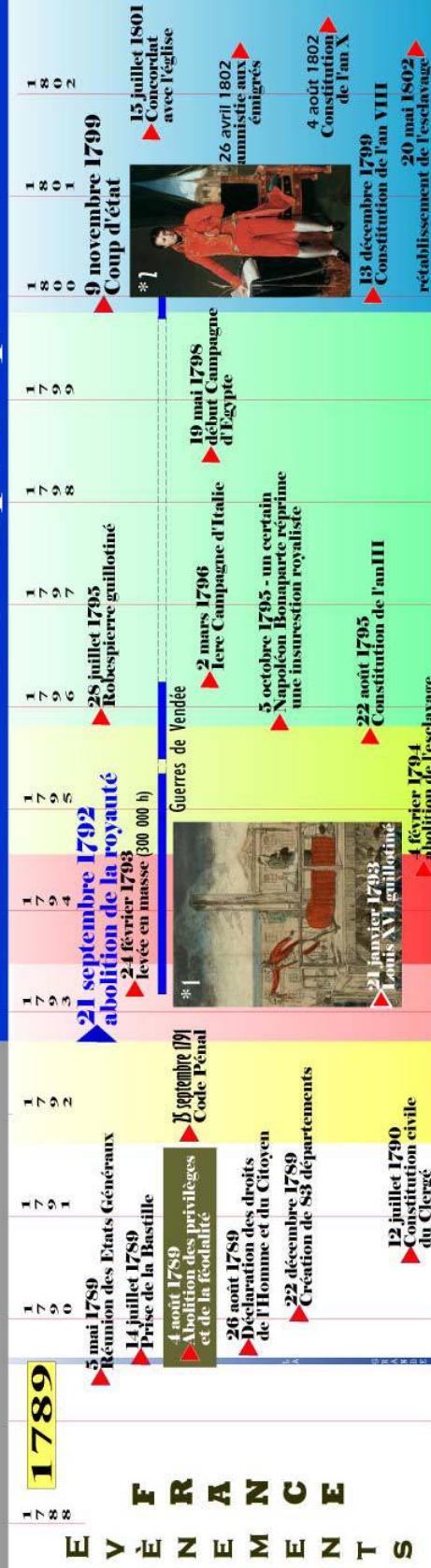
## *Louis FAUSTIN-GONNEAU était également propriétaire dans le village des Brosses :*



Source : « *Annales du Département de la Haute-Vienne* » – 1826  
BFM Limoges

## Monarchie

## 1ère République



1 7  
s  
s

2 7  
s  
s

3 7  
s  
s

4 7  
s  
s

5 7  
s  
s

6 7  
s  
s

7 7  
s  
s

8 7  
s  
s

9 7  
s  
s

10 7  
s  
s

11 7  
s  
s

12 7  
s  
s

13 7  
s  
s

14 7  
s  
s

15 7  
s  
s

16 7  
s  
s

17 7  
s  
s

18 7  
s  
s

19 7  
s  
s

20 7  
s  
s

21 7  
s  
s

22 7  
s  
s

23 7  
s  
s

24 7  
s  
s

25 7  
s  
s

26 7  
s  
s

27 7  
s  
s

28 7  
s  
s

29 7  
s  
s

30 7  
s  
s

31 7  
s  
s

1 8  
s  
s

2 8  
s  
s

3 8  
s  
s

4 8  
s  
s

5 8  
s  
s

6 8  
s  
s

7 8  
s  
s

8 8  
s  
s

9 8  
s  
s

10 8  
s  
s

11 8  
s  
s

12 8  
s  
s

13 8  
s  
s

14 8  
s  
s

15 8  
s  
s

16 8  
s  
s

17 8  
s  
s

18 8  
s  
s

19 8  
s  
s

20 8  
s  
s

21 8  
s  
s

22 8  
s  
s

23 8  
s  
s

24 8  
s  
s

25 8  
s  
s

26 8  
s  
s

27 8  
s  
s

28 8  
s  
s

29 8  
s  
s

30 8  
s  
s

31 8  
s  
s

1 9  
s  
s

2 9  
s  
s

3 9  
s  
s

4 9  
s  
s

5 9  
s  
s

6 9  
s  
s

7 9  
s  
s

8 9  
s  
s

9 9  
s  
s

10 9  
s  
s

11 9  
s  
s

12 9  
s  
s

13 9  
s  
s

14 9  
s  
s

15 9  
s  
s

16 9  
s  
s

17 9  
s  
s

18 9  
s  
s

19 9  
s  
s

20 9  
s  
s

21 9  
s  
s

22 9  
s  
s

23 9  
s  
s

24 9  
s  
s

25 9  
s  
s

26 9  
s  
s

27 9  
s  
s

28 9  
s  
s

29 9  
s  
s

30 9  
s  
s

31 9  
s  
s

1 10  
s  
s

2 10  
s  
s

3 10  
s  
s

4 10  
s  
s

5 10  
s  
s

6 10  
s  
s

7 10  
s  
s

8 10  
s  
s

9 10  
s  
s

10 10  
s  
s

11 10  
s  
s

12 10  
s  
s

13 10  
s  
s

14 10  
s  
s

15 10  
s  
s

16 10  
s  
s

17 10  
s  
s

18 10  
s  
s

19 10  
s  
s

20 10  
s  
s

21 10  
s  
s

22 10  
s  
s

23 10  
s  
s

24 10  
s  
s

25 10  
s  
s

26 10  
s  
s

27 10  
s  
s

28 10  
s  
s

29 10  
s  
s

30 10  
s  
s

31 10  
s  
s

1 11  
s  
s

2 11  
s  
s

3 11  
s  
s

4 11  
s  
s

5 11  
s  
s

6 11  
s  
s

7 11  
s  
s

8 11  
s  
s

9 11  
s  
s

10 11  
s  
s

11 11  
s  
s

12 11  
s  
s

13 11  
s  
s

14 11  
s  
s

15 11  
s  
s

16 11  
s  
s

17 11  
s  
s

18 11  
s  
s

19 11  
s  
s

20 11  
s  
s

21 11  
s  
s

22 11  
s  
s

23 11  
s  
s

24 11  
s  
s

25 11  
s  
s

26 11  
s  
s

27 11  
s  
s

28 11  
s  
s

29 11  
s  
s

30 11  
s  
s

31 11  
s  
s

1 12  
s  
s

2 12  
s  
s

3 12  
s  
s

4 12  
s  
s

5 12  
s  
s

6 12  
s  
s

7 12  
s  
s

8 12  
s  
s

9 12  
s  
s

10 12  
s  
s

11 12  
s  
s

12 12  
s  
s

13 12  
s  
s

14 12  
s  
s

15 12  
s  
s

16 12  
s  
s

17 12  
s  
s

18 12  
s  
s

19 12  
s  
s

20 12  
s  
s

21 12  
s  
s

22 12  
s  
s

23 12  
s  
s

24 12  
s  
s

25 12  
s  
s

26 12  
s  
s

27 12  
s  
s

28 12  
s  
s

29 12  
s  
s

30 12  
s  
s

31 12  
s  
s

1 13  
s  
s

2 13  
s  
s

3 13  
s  
s

4 13  
s  
s

5 13  
s  
s

6 13  
s  
s

7 13  
s  
s

8 13  
s  
s

9 13  
s  
s

10 13  
s  
s

11 13  
s  
s

12 13  
s  
s

13 13  
s  
s

14 13  
s  
s

15 13  
s  
s

16 13  
s  
s

17 13  
s  
s

18 13  
s  
s

19 13  
s  
s

20 13  
s  
s

21 13  
s  
s

22 13  
s  
s

23 13  
s  
s

24 13  
s  
s

25 13  
s  
s

26 13  
s  
s

27 13  
s  
s

28 13  
s  
s

29 13  
s  
s

30 13  
s  
s

31 13  
s  
s

1 14  
s  
s

2 14  
s  
s

3 14  
s  
s

4 14  
s  
s

5 14  
s  
s

6 14  
s  
s

7 14  
s  
s

8 14  
s  
s

9 14  
s  
s

10 14  
s  
s

11 14  
s  
s

12 14  
s  
s

13 14  
s  
s

14 14  
s  
s

15 14  
s  
s

16 14  
s  
s

17 14  
s  
s

18 14  
s  
s

19 14  
s  
s

# *Sources Bibliographiques et cartographiques :*

## *Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM) – Limoges*

- « An IVe de la République française. Costume des... » - Bibliothèque numérique du Limousin
- Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM) – Limoges
- « *Le tribunal criminel de Limoges sous la Convention* » - Abbé Lecler - BFM Limoges
- « *La petite Vendée dans la région de Rochechouart* » - Etienne Rayet – 1929- BFM Limoges
- « *Annales de la Haute-Vienne* » - BFM Limoges
- « *L'Appel du Centre* » (Le Populaire) – 6 juillet 1941 – BFM Limoges

## *Documents source Archives Départementales*

- *Registres paroissiaux et d'Etat-Civil de Rochechouart et de Saint-Cyr* - Archives Départementales de la Haute-Vienne (AD87)
- *Cadastre de 1828 Rochechouart* - Archives Départementales de la Haute-Vienne (AD87)
- « *Tables des successions* » et « *Déclarations de mutations* » 1828 - AD 87
- *Recensement nominatif Rochechouart 1836* – AD 87
- « *Calendrier pour l'an VII et 1799, Limoges* » impr. Barbou – AD 87
- « *Calendrier ecclésiastique, civil et militaire de la sénatorerie de Limoges* », années 1810 et 1812. impr. Barbou – AD 87
- *Registres paroissiaux – Archives Départementales de la Vienne (86)*
- *Cadastre napoléonien Coussay-les-bois* - Archives Départementales de la Vienne (86)

## *Société Archéologique et Historique du Limousin*

- *Bulletins de la Société Archéologique et Historique du Limousin* – BSAHL
- « *Les calamités publiques en Limousin* » BSAHL 1910

## *Documents source Bibliothèque Nationale de France (site Gallica) :*

- « *Limoges Illustré* » 1910 09 15 - Bibliothèque Nationale de France (BNF)
- « *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges* » - BNF
- « *Almanach National de France* » 1799 - BNF
- « *l'Almanach du commerce de Limoges et du Département de la Haute-Vienne* » 1831 BNF
- « *Le limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris* » tome 1 - Abbé Lecler BNF
- « *L'Arédien, journal littéraire et d'annonces* » 1837 - BNF
- « *Etat des Paroisses de la Vicomté de Rochechouart* » Paroisses de Biennat et Rochechouart 1785- BNF
- « *Recueil d'observations ou Mémoire sur l'épidémie qui a régné en 1784 et 1785 dans la subdélégation de la chataigneraye...* » - BNF
- « *Lettres-Patentes du Roi* » - 1790 - BNF
- « *Archives Révolutionnaires de la Haute-Vienne* » - Société des Archives Historiques du Limousin (SAHL) - BNF
- « *Collection générale des loix, proclamations, instructions et autres actes du pouvoir exécutif* » – Tome 15 - BNF
- « *Les Jacobins de Limoges 1790-1795, d'après ses délibérations, ses correspondances et ses journaux* » - Fray-Fournier – 1903 - BNF
- « *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* » - Augustin Barrue l- 1797 ,BNF
- « *Journal du Département de la Haute-Vienne* » - BNF
- « *Journal des débats politiques et littéraires* » 18150526 - BNF

- « *Le moniteur* » du 27 juin 1816 et des jours suivants - BNF
- « *Histoire de la Restauration* » - Viel-Castel Tome 6- BNF
- « *Les quatre sergents de La Rochelle* » « *La chasse aux patriotes* » 2/- *Jules Beaujount 1890-1892* - BNF
- « *Mercuriale à M. le comte de St Aulaire sur son pamphlet apologétique de M. le Duc Decazes...* » BNF
- « *Adresse aux chambres. La police sous MM les ducs De Cazes, comte d'Anglès et baron Mounier...* », Jean-Baptiste Magloire - BNF
- « *Plan géographique, topographique et historique de la Ville de Paris* » – *Garny 1817*- BNF

#### *Autres sources :*

- *Bulletins de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart (BSASAR)*
- « *Avocats et barreaux dans le ressort de la cour d'appel de Limoges - 1811-1939* » - *Pascal PLAS – 2007*
- « *Rochechouart – Histoire–Légendes–Archéologie* » par l'Abbé Duléry – 1855
- « *Histoire de Rochechouart* » - *Adrien Grézillier – 1977*
- « *Regards croisés sur la France Maçonnique* » Thèse de doctorat – *Fabien Bertrand 2009 – Université Bordeaux 2*
- « *La franc-maçonnerie et la Révolution Française* », dans les « *Annales de la Révolution Française* » - 1974 - *Albert Soboul ( source Persée)*
- « *Les malheurs d'un demi-solde* », paru dans la « *Revue des deux mondes* » - *Dr Adrien Grézillier - août 1964*
- Page 71 : « *Disettes et émeutes à Limoges (1789-1795)* » *Ernest Vincent – 1943*
- « *Petite histoire de Saint-Junien* » - *Albert Hivernaud – 1974*
- « *Monographie de la paroisse de Vayres* » – *Abbé Montel – 1925*
- « *Monographie de Biénnat* » – *Dr Marquet – 1896*
- « *Une société de juristes à Limoges à la fin du Directoire* » - 2008 - *Xavier Perrot - Université de Limoges - Revue d'Histoire des Facultés de Droit*
- « *Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Limoges* » - *Rapport de présentation - Ville de Limoges*
- *Assemblée Nationale – Biographie des Parlementaires*
- *Plan IGN (Institut Géographique National – site Géoportail)*
- *Images GOOGLE-EARTH*
- *Le Populaire du Centre 20210906*

# ***SOMMAIRE :***

|  | Pages |
|--|-------|
| Les origines de Jean-Jacques-Benoît GONNEAU – Sa famille.....                                      | 3     |
| Contexte social à Rochechouart avant la révolution.....  | 12    |
| 1789.....  | 17    |
| 1790 La commune de Rochechouart – Sa 1 <sup>ère</sup> municipalité – Son 1 <sup>e</sup> Maire..... | 20    |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU, Administrateur au directoire du District de Saint-Junien.....         | 26    |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU, Magistrat.....  | 33    |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU, membre (puis Président) du Club des Jacobins de Limoges.....          | 43    |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU et la franc-maçonnerie.....  | 47    |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU élu à la Chambre des Représentants pendant les 100 jours.....          | 51    |
| La conspiration de 1816.....   | 53    |
| Jean-Jacques-Benoît GONNEAU, sa vie privée.....  | 61    |
| Propriétés des Gonneau en 1829 (1 <sup>er</sup> cadastre de Rochechouart) .....                    | 68    |
| Historiogramme.....  | 72    |
| Sources bibliographiques et cartographiques.....   | 73    |
| Sommaire.....  | 75    |